

## L'INDUSTRIE MINIÈRE AU MAROC (1909-1938)

La question minière au Maroc  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 2 août 1909)

De la *Cote de la Bourse et de la banque*, sous la signature de M. Ernest VINCENT :

Jusqu'à ces derniers temps en France, on a surtout considéré la question marocaine au point de vue politique.

Les personnalités averties ont compris quel intérêt primordial avait notre pays à présider à l'évolution de l'empire chérifien, à l'exclusion de nos rivaux, parce que ce vaste territoire n'a pour limites, à l'exception de la mer, que les possessions françaises de l'Afrique, et constitue à peu près l'unique enclave non soumise à notre influence dans le bloc compact formé à nos portes par l'Algérie, le Sahara, l'Afrique occidentale, c'est-à-dire dans la seule partie du monde où nous puissions poursuivre vraiment des visées impériales. Abandonner le Maroc, ce serait laisser bien gratuitement nos adversaires prendre sur nous un incommensurable avantage, créer à notre empire africain une nouvelle frontière de l'Est, une source perpétuelle de graves conflits, une cause permanente de faiblesse.

Mais à côté de nos intérêts politiques, nos intérêts économiques sont gravement engagés, car le Maroc renferme des terres d'une remarquable fertilité et son avenir minier s'annonce considérable.

Nous nous occuperons aujourd'hui de la question minière dont nous allons essayer de préciser l'état actuel.

L'Acte d'Algésiras a reconnu à la France, à l'exclusion de toute autre puissance, une situation privilégiée dans la zone frontière algéro-marocaine ; il a concédé des avantages analogues à l'Espagne dans la région de Melilla et de Ceuta, c'est-à-dire dans le Rif ; il reconnaît à la France et à l'Espagne des droits spéciaux dans le Maroc occidental, mais, à la condition expresse de tenir compte des intérêts internationaux et de pratiquer ce que l'on est convenu d'appeler le régime de la « porte ouverte ». D'où il suit que l'acte d'Algésiras a, en quelque sorte, divisé le Maroc en trois régions d'influence : une région uniquement française ; une région uniquement espagnole ; une région internationale où la France et l'Espagne jouissent cependant d'une certaine priorité. L'article 142 de l'Acte général de la Conférence stipule en outre : « Un firman chérifien déterminera les conditions de concession et d'exploitation des mines, minières et carrières. Dans l'élaboration de ce firman, le gouvernement chérifien s'inspirera des législations étrangères existant sur la matière ». Ce règlement, dont l'ingénieur français Porché réunit en ce moment les éléments à Fez, n'a pas encore été promulgué.

Dans la zone algéro-marocaine, la question minière n'est pas encore posée. Nous ne pouvons donc l'étudier que dans le Rif, c'est-à-dire dans la zone espagnole, et dans le Souss, le Goundafi et l'Atlas, c'est-à-dire dans la zone internationale.

On ne saurait dire que les divers groupes qui se disputent en ce moment le sous-sol marocain puissent exciper de droits nettement établis, puisqu'il n'existe pas de législation sur la matière et que l'anarchie la plus complète règne dans l'empire. Les uns, s'il s'agit du Rif, affirment tenir leurs concessions du prétendant Bou-Hamara, les autres dans la zone internationale déclarent qu'ils possèdent des contrats signés par Abd-el-Aziz, par Moulay-Hafid, sultan, ou des promesses écrites par Moulay-Hafid,

prétendant. Chacun travaille dans l'ombre avec le moins de publicité possible, intrigue auprès du sultan de Taza ou du sultan de Fez, fait la guerre à ses rivaux. On assiste même à ce spectacle étrange et quelquefois divertissant de certains participants d'un groupe faisant la guerre à un autre groupe, tandis qu'appliquant la fameuse théorie de la chèvre et du chou, leurs associés concluent des accords avec leurs prétendus ennemis. Il est fort difficile d'avoir des renseignements précis sur les uns et sur les autres, de connaître avec exactitude leurs capacités financières, et, en particulier, pour ce qui touche le Goundafi, l'Atlas et le Sous, d'obtenir des données nettes sur leurs centres d'opérations. D'ailleurs, si l'exploitation est commencée dans la zone espagnole, dans la zone internationale, les mines ne représentent guère que des points au crayon bleu sur les cartes, les intéressés attendent pour commencer les travaux des temps meilleurs, c'est-à-dire la fin de l'anarchie et une réglementation précise.

Dans la région des *presidios* se sont établis trois groupes principaux : La Compagnie Norte Africano, la Société Clemente y Fernandez, la Compagnie espagnole des Mines du Rif.

La Compagnie Norte Africano, dont le siège social se trouve à Madrid, est au capital de 10 millions de francs ; deux ou trois cent mille francs auraient été versés au prétendant comme droits de concession. M. Garcialis, ex-ministre, et plusieurs hommes politiques espagnols sont intéressés dans cette affaire. M. [Alfred] Massenet, ingénieur français, exerce à Paris les fonctions de directeur financier ; M. Alex Baille aîné fut le négociateur de l'entreprise. Cette société emploie deux géomètres, un maître mineur, deux ouvriers, tous français, et 200 ouvriers indigènes environ, au salaire de deux pesetas espagnoles par jour. Elle exploite depuis peu, avec des procédés primitifs, des minerais de plomb riches et abondants, à fleur de terre ou à très faible profondeur. Les gisements sont situés sur le territoire de la tribu des Beni-Bui-Frur, à 700 mètres d'altitude, à cinq heures de Melilla. La Norte Africano, qui semble peu mêlée aux intrigues nouées entre les divers autres groupes, passe pour la compagnie minière de la région dont les travaux seraient les plus avancés.

Nous arrivons maintenant aux sociétés les plus remuantes entre lesquelles les intrigues se ramifient à l'infini. Nous voyons apparaître la personnalité du comte Romanones, de la firme espagnole Figueroa<sup>1</sup>, qui joue l'un des principaux rôles dans les questions minières au Maroc. La Société Clemente y Fernandez, dont le siège social est à Madrid, a été, en effet, constituée par l'union des deux sociétés, Romanones et Clemente y Fernandez. Un israélite français de Melilla, David Charvid, sert d'intermédiaire. Parmi les personnalités importantes de ce groupe, outre le comte Romanones, on trouve deux capitalistes de Madrid, Clemente et Fernandez, don Henrique Macpherson, métallurgiste, Ruis Dastor, directeur financier ; les ingénieurs del Valle et Moreno. Nous ne connaissons pas le capital de l'affaire, qui exploite à 25 kilomètres de Melilla, dans la région des Guelayas, une riche concession d'oxyde de fer ( $Fe^1O^3$ ) à fleur de terre, obtenue du prétendant moyennant le versement de 400.000 pesetas et l'attribution d'un intérêt de 25 %.

La Compagnie espagnole del Riff est constituée par quatre groupes : le groupe Figueroa composé de trois frères, comte Romanones, comte Merojada et duc de Tovar ; le groupe Cornillas ; le groupe Macpherson et le groupe Fernandez, qui figurent, ainsi que nous venons de le voir, dans la Société Clemente y Fernandez. Cette compagnie, au capital de 6 millions de pesetas, est un syndicat d'études constitué pour mettre en valeur les accords intervenus entre M. Macpherson et le prétendant.

Jusqu'ici, nous avons vu les groupes financiers espagnols animés du désir parfaitement légitime de donner le plus grand essor économique possible à Melilla pour rayonner dans le Rif. La France n'a point à se plaindre de cette attitude, puisque le Rif est une zone espagnole. D'ailleurs, le comte Romanones, au nom de Mines du Rif, a toujours déclaré que si aucune collaboration étrangère à l'Espagne ne pouvait être

<sup>1</sup> La Figueroa fut absorbée en 1913 par Peñarroya dont le comte de Romanones devint administrateur. (A.L.)

admise dans la zone espagnole, le principe de la porte ouverte devrait être reconnu dans le Maroc international. Mais la situation se complique, car la firme Figueroa, composée des trois frères Romanones, Tovar et Merojada, ou tout au moins un de ses membres, le duc de Tovar, a lié partie avec le groupe allemand Mannesmann, qui tente avec toutes ses forces de faire échec à la thèse internationale représentée par l' « Union des mines marocaines ».

Les quatre frères Mannesmann, qui se disent « industriels » à Rheimscheid, près de Düsseldorf, jouissent d'une assez grosse fortune ; ils sont depuis longtemps en relation avec Mouley-Hafid. À l'époque où le sultan actuel n'était pas encore sur le trône, ils l'ont aidé de leur bourse, et même, quelques jours avant les massacres de Casablanca, ont joué un rôle plus qu'équivoque, en faisant aux chefs du pays chaouïa d'importantes distributions d'armes, sous couleur de cadeau. Mouley-Hafid leur accorda des concessions minières assez considérables avant d'être reconnu par l'Europe. Au mois de mars de cette année, le sultan ne pouvant rembourser un prêt de 300.000 pesetas, ainsi que le lui demandaient instamment MM. Mannesmann, leur confirma leurs privilèges miniers, négligeant le principe de la « porte ouverte » proclamé par la conférence d'Algésiras, et bien que le fameux règlement minier n'ait pas encore vu le jour, MM. Mannesmann, uniquement désireux de revendre très cher les firmans chérifiens, proposèrent à l'Union des mines marocaines de lui céder leurs droits, moyennant une participation de 50 % dans le syndicat international. L'Union refusa.

MM. Mannesmann, appréciant alors que « leur splendide isolement » allait devenir fâcheux, cherchèrent en Espagne un concours financier et diplomatique. Ils l'ont trouvé sous l'espèce du duc de Tovar. Celui-ci, par lui-même ou du moins par ses frères, était relié à l'Union des Mines ; et nous assistons à ce spectacle compliqué de deux groupes rivaux dans lesquels figurent en personne ou par procuration les mêmes personnalités. » (*Dépêche marocaine*, 6 mai 1909).

Tandis que MM. Mannesmann liaient partie au mépris de l'acte d'Algésiras avec le duc de Tovar, pour l'exploitation éventuelle et qui ne devait plus être internationale de certains gisements miniers, ils faisaient alliance avec les groupes espagnols du Rif et constituaient au mois de février 1909 la Mannesmann Rif C. S., société à responsabilité limitée pour l'achat de terrains et de mines au Maroc, la conclusion d'emprunts avec le sultan, le gouvernement chérifien et les Kabyles et le fonds social était provisoirement fixé à 300.000 marks. Cette société d'études semble avoir derrière elle le puissant groupe de la Deutsch-Österreiekuische Mannesmann Roehren Werke, qui comprend des représentants de la Deutsche Bank, du Norddeutscher Lloyd, du Wiener Bankverein, de la Société Siemens, etc., etc.

Ainsi, les Espagnols qui déclaraient repousser toute ingérence étrangère, dans le Rif, acceptaient pour l'exploitation de cette région, le concours des capitaux allemands et la collaboration technique de groupes qui se sont toujours signalés par leur hostilité à l'influence française au Maroc.

La diplomatie internationale ne demeura pas indifférente en présence de ces tractations. D'une part, le ministre d'Espagne lui-même, d'accord avec ses collègues français et anglais, dut protester au début d'avril auprès du gouvernement chérifien contre la concession faite par le sultan Mouley-Hafid à la marque allemande Mannesmann ; d'autre part, le gouvernement espagnol retirait son appui (?) aux Compagnies espagnoles qui s'étaient laissé décider à s'associer, malgré les accords internationaux, à une maison allemande. Un télégramme Reuter du 13 avril déclarait que « le gouvernement allemand ne prêtait aucun appui à la maison Mannesmann, quelle qu'ait pu être l'attitude de certains fonctionnaires au Maroc ». C'était en effet M. Vassel, consul allemand à Fez, qui avait obtenu de Mouley-Hafid, pour ses compatriotes, confirmation des engagements antérieurs.

Malgré ces déclarations les intrigues se continuent toujours en sous-main contre le représentant de la thèse internationale : « l'Union des mines marocaines ».

Qu'est-ce que l'Union des mines marocaines\* ? « L'Union des mines marocaines » est un syndicat international d'études au capital de 500.000 fr. seulement, car dans l'état actuel des choses il n'a guère besoin de capitaux, il est constitué, conformément à l'esprit de l'acte d'Algésiras. Il groupe pour l'exploitation éventuelle des gisements miniers situés ailleurs que dans le Rif ou dans la région algéro-marocaine, et en accordant une place privilégiée à la France, les principales sociétés métallurgiques de l'Europe. Ont adhéré à cette union : pour la France, Schneider et Cie, la Société d'Agadir, Mokta-el-Hadid, la Compagnie Marocaine, Châtillon-Commentry, etc. ; pour l'Allemagne, Krupp et Cie, les usines Thyssen, la Société Métallurgique [Metalgesellschaft (MG)] ; pour l'Angleterre, Wickers-Maxim ; pour l'Espagne, la firme Figueroa (comte Romanones, duc de Tovar) ; pour la Belgique, la Société John-Cockerill, etc.

Ce formidable groupement possède incontestablement toutes garanties de puissance technique et financière. Il pourrait être redoutable pour les petites sociétés si un principe rigoureux n'avait été posé dès sa fondation ; le respect absolu des droits acquis, l'accueil réservé proportionnellement à leur valeur, à tous ceux qui, en matière minière, ont travaillé au Maroc, ou s'engagent à être des consommateurs de minerai. Il réalise le vœu inscrit dans l'accord franco-allemand sur l'association des capitaux et des efforts entre ces deux puissances au Maroc. Jusqu'à nouvel ordre, le syndicat international a adopté la seule attitude possible : il attend et complète ses dossiers. n ne négocie pas avec le sultan et aucune négociation n'est probable avant que celui-ci, conformément aux stipulations de l'acte d'Algésiras et après avoir consulté les légations européennes à Tanger, édicté les lois nécessaires. Combien de temps cela durera-t-il ? Sans doute tant que l'anarchie régnera au Maroc, tant que, suivant l'énergique expression d'un de nos correspondants de Tanger, qui connaît bien la question, « on recommencera sempiternellement le maniement de cette matière flasque qu'est la diplomatie marocaine. »

Si l'on tient cependant à fixer les idées, on peut, semble-t-il, prévoir pour la question minière au Maroc, la solution suivante : le gouvernement espagnol réclamera et obtiendra pour les compagnies espagnoles qui ont reçu du prétendant des concessions minières, confirmation de ces concessions.

Dans le reste du Maroc, il est bien peu probable qu'une compagnie quelconque obtienne en sa faveur un monopole ; si le sultan, toujours besogneux, ou un successeur peut-être prochain, sous l'influence d'arguments sonnants, accorde une concession sous forme de monopole, événement parfaitement possible dans ce pays, le sultan gardera l'argent, mais le quémandeur en sera pour ses frais. Il ne pourra pas exploiter tant que durera l'anarchie, et quand elle n'existera plus, les promesses du sultan n'auront plus de valeur.

---

Le mouvement vers le Maroc minier  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 8 juillet 1912)

Depuis un an, il s'est produit un mouvement très prononcé vers le Maroc : une quarantaine de sociétés françaises se sont constituées, représentant un capital de 72 millions de francs, destinées à des exploitations commerciales, foncières, nunières, industrielles, de travaux publics. Pour les mines, citons les plus récentes sociétés :

Compagnie marocaine, 7, rue Chauchat (Banque de l'Union Parisienne). Directeur, M. de Cacqueray ;

Omnium marocain, 10, rue Mogador ;

Compagnie générale du Maroc, 3, rue d'Antin (Banque de Paris, Crédit Lyonnais, etc.). Dir. M. Godard. Cap. 10 millions de francs ;

Société d'études du Haut-Guir, 55, rue de Châteaudun (groupe de l'Union des mines marocaines) ;

Compagnie minière et métallurgique franco-marocaine, 51, rue de la Chaussée d'Antin. Dir. M. Ch. Michel (groupe de métallurgistes du Nord et de l'Est) ;

Société bordelaise marocaine d'entreprises foncières, industrielles et minières, 33, rue du Ruat, Bordeaux ;

Société d'études et prospections au Maroc, 7, place Morand, Lyon ;

Société lyonnaise d'études au Maroc, 8, rue de la Bourse, Lyon ;

Société d'études et d'exploitations minières algéro-marocaine, à Genève. Cap. 1 million de francs ;

The Morocco Riff Mining Syndicate, à Londres. Cap. 80.000 £., soit 10 sociétés venant s'ajouter aux 6 anciennes ;

Union des mines marocaines, 55, rue de Châteaudun (groupe Darcy, Armand, etc.) ;

Cie norte-africano, 6 bis, rue Auber, exploitation de fer à Melilla ;

Compania española de minas del Riff, à Madrid. Exploitation de fer ;

Compagnie Anglo-Française-Marocaine, à Londres ;

French-North-African Exploration Cy Ltd, à Glasgow ;

Syndicat minier du Maroc, à Paris, 80, rue Taitbout.

Nous aurons donc bientôt une vingtaine déjà de sociétés minières dans notre nouveau protectorat du Maroc, terre convoitée depuis si longtemps. Le mouvement minier vers ce pays inconnu, resté longtemps mystérieux, est indéniable mais il est bien évident qu'une exploitation réelle ne pourra commencer que lorsque la sécurité régnera dans le pays et que des routes ou chemins de fer auront été créés.

---

Les Permis de recherches au Maroc  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 29 juin 1914)

La commission arbitrale de liquidation des litiges miniers au Maroc a reçu et transmis au service des Mines les requêtes énumérées ci-après, dont avis est donné conformément à l'article 3, paragraphe 4, du Dahir instituant cette commission :

MM.HADJ OMAR TAZI et FOURNET demandent un permis de recherches pour un gisement de cuivre, fer et métaux connexes situé à Sidi Ben Khir, tribus des Touggana et des Zemran, à l'est de Marrakech.

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour cuivre portant sur le Djebel Ech Choualour (centre), au nord-ouest de Figuig (Maroc Oriental).

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour un gisement de cuivre situé au Djebel Ech Chouabir (Ouest), au nord-ouest de Figuig (Maroc Oriental).

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour cuivre situé au nord-ouest du Djebel Solfah, à Mélahlé (au nord de Figuig — Maroc Oriental).

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour cuivre portant sur le versant nord du Djebel Maïz (nord-ouest de Figuig— Maroc Oriental).

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour un gisement de cuivre situé dans la partie Ouest du Djebel Ghals (ouest-nord-ouest de Figuig — Maroc Oriental).

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour cuivre situé au Djebel Ech Chouabir (Est), au nord de Daya Rachia (nord-ouest de Figuig— Maroc Oriental).

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour cuivre portant sur le Djebel Melah (nord-ouest, de Figuig — Maroc Oriental).

M. GIRARD demande un permis de recherches de mines dans les Béni Snassen, au Djebel Fourhal (au nord-ouest d'Oudda — Maroc Oriental).

The British Morocco Company demande un permis de recherches pour fer, situé dans la RÉGION SUD DU GRAND ATLAS.

The British Marocco Company demande un permis de recherches pour cuivre, situé près de MAP.nAKECn.

M. Eduardo de LÉON Y RAMOS demande un permis de recherches, situé dans la région d'OUEZZAN.

La Société civile de Gzennain présente une demande concernant un gisement pétrolier, situé tribu des GZENNAIA (au nord de Taza).

La Société des mines du Bou-Thaleb demande un permis de recherches, situé près du TARILEST, au sud d'EL-AIOUNE (Maroc Oriental).

Le Syndicat minier du Nord-Est du Maroc demande un permis de recherches, situé près du DJEBEL. MEZGOUT, au sud-ouest du Camp-Berteaux (Maroc Oriental).

MM. MULLER et Cie présentent trois demandes distinctes de permis de recherches, situés dans le DJEBEL TSELIAT, au nord de MEKNÈS.

MM. MULLER et Cie demandent un permis de recherches situé près du village FAUKRA OULAD HAMIDI, à l'ouest d'OUEZZAN.

MM. MULLER et Cie demandent un permis de recherches, situé près de l'OUED EL SCHAER, tribu des OULAD Aissa, au nord de EEZ.

MM. MULLER et Cie demandent un permis de recherches, situé près du village OULAD EMBARKA, à l'ouest d'OUEZZAN.

MM. MULLER et Cie présentent trois demandes distinctes de permis de recherches, situés tribu des BRANÈS (au nord de TAZA).

MM. MULLER et Cie demandent un permis de recherches, situé près d'AÏN SIDRA, tribu des OULAD AISSA, au nord de EEZ.

La Société des Mines du Bou-Thaleb demande un permis de recherches, situé près du KEF TIOULA, au sud d'EL-AÏOUN (Maroc Oriental).

L'Union des mines marocaines demande un permis de recherches, situé près de DJEBEL TIRKOUT, au sud de MARRAKECH.

L'Union des mines marocaines demande un permis de recherches, situé au sud de TIZNIT.

L'Anglo-Maroccan-Mining Syndicate demande un droit de recherches et d'exploitation concernant des gîtes pétroliers, situés près de SIDI AMEUR HADI, à l'ouest d'OUEZZAN.

L'Anglo-Maroccan-Mining Syndicate demande un droit de recherches et d'exploitation concernant des gîtes pétroliers, situés à l'ouest d'OUEZZAN.

L'Anglo-Maroccan-Mining Syndicate demande un droit de recherches et d'exploitation concernant, des gîtes pétroliers, situés tribu des OULAD AÏSSA, au nord de FEZ.

L'Anglo-Maroccan-Mining Syndicate demande un droit de recherches et d'exploitation concernant des gîtes pétroliers, situés au sud du DJEBEL TSEL TSELFAT, nord de MEKNÈS.

L'Anglo-Maroccan-Mining Syndicate demande un droit de recherches et d'exploitation concernant un gisement de cuivre, situé près de KELAA, au nord-est de MARRAKECH.

L'Anglo-Maroccan-Mining Syndicate demande un droit de recherches et d'exploitation concernant un gisement de cuivre, situé au nord-ouest de MARRAKECH.

L'Anglo-Maroccan-Mining Syndicate demande un droit de recherches et d'exploitation concernant un gisement de cuivre, situé au nord-est de MARRAKECH.

M. BOUVIER présente une demande concernant un gisement métallifère, situé à l'ouest du CAMP-MARCHAND.

La Société civile d'études du DJEBEL MEZGOUT demande un permis de recherches pour tous métaux, situé au DJEBEL MEZGOUT à l'ouest du CAMP-BERTEAUX (Maroc Oriental).

M. RAZOULS demande un permis de recherches pour hydrocarbures portant sur la

tribu des OULED BOU RIMA, au nord-ouest de KASSA M'ÇOUN (Maroc Oriental).

M. Henri BOUCHARD demande un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé près MÉDIOUNA (sud de CASABLANCA).

M. Henri BOUCHARD demande un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé tribu des ZIAIDA (sud-est de CASABLANCA).

La Société civile du Djebel CHIKER présente une demande concernant un gisement de plomb, zinc, cuivre, jsitué tribu des RIATA, dans le Djebel CHIKER (sud-eit de TAZA).

MM. HADJ OMAR TAZI et J.-B. FOURNET demandent un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé au MONT IDA (sud-ouest de MARRAKECH).

MM. Eugène LENDRAT et René MEUNIER présentent une demande concernant un gisement de phosphates, situé entre OULLATOU et EL BOROUJ.

MM. BUSSET et DANTON demandent, un permis de recherches pour un gisement de fer, cuivre et métaux connexes, situé sur le territoire des ZAEHS. au lieu-dit DJEBEL KIARS (sud de Rabat):

M. Francis BUSSET demande un permis de recherches pour un gisement de plomb, cuivre et métaux connexes, situé sur le territoire des ZAERS, au lieu-dit HADDERT-BEN-SAILLOR (sud de Rabat).

MM. Jacob et Salomon BENASSERAF demandent un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé dans les BENI-OURA, au lieu-dit RARE ZOUKZOUFA (sud de Rabat).

MM. Jacob et Salomon BENASSERAF demandent un permis de recherches pour un gisement de fer, calamine et métaux connexes, situé sur le territoire des ZIAIDAS, au lieu-dit MEIDNAT (sud de Rabat).

M. Francis BUSSET demande un permis de recherches pour un gisement de cuivre, plomb et métaux connexes, situé sur le territoire des ZIAIDAS, dans les SELAMNAS, au lieu-dit RHAR EL ANZ.

MM. Jacob et Salomon BENASSERAF demandent un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé sur le territoire des ZIAIDAS, dans les OULED TALEB et les OULED BARLOUL (à l'est de Casablanca).

M. Jean COMBELAS demande un permis de recherches pour un gisement de fer, zinc et métaux connexes, situé sur le territoire des BENI KHRIHANE (Tadla), au lieu-dit AIN-ROUADNA.

M. Francis BUSSET demande un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé sur le territoire des BENI-IKHEF (Tadla), au lieu-dit DRA-EL-HARCH.

M. Francis BUSSET demande un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé sur le territoire des BENI-KHRIRANE (Tadla), au lieu-dit SEID TALAH EL AMOR.

M. Francis BUSSET demande un permis de recherches pour un gisement de fer et métaux connexes, situé sur le territoire des M'DAKRAS, près du marabout de Sidi Mohammed Oueld Charry (sud-est de Casablanca).

M. Francis BUSSET demande un permis de recherches pour un gisement de phosphasle de chaux situé sur le territoire des BENI-MESKINE (nord d'El Borouj).

M. LAMOLINERIE présente une demande concernant un gisement de phosphates de chaux, situé au nord de DAR CHAFFAI, autour du DJEBEL TOUANEUF.

M. Claude BAROZ présente une demande concernant un gisement de minerais de cuivre, fer et métaux connexes, situé au DJEBEL AGUENANE, près DEBDOU (Maroc Oriental).

Aux termes du dahir, ces requêtes sont tenues à la disposition du public dans le bureau de la commission, 2, rue Edouard-VII, Paris.

---

Où en est l'industrie minière au Maroc ?  
par R. P.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 avril 1927)

Avant d'entrer dans quelques détails au sujet des mines du Maroc oriental, jetons un coup d'œil sur les moyens de communication du pays, car sans routes ou chemins de fer, il n'y a pas d'exploitations possibles.

Comme chemins de fer, il n'y a, au nord, que la ligne desservant, de l'ouest à l'est, Fez — Taza — Guercif — Taourirt — Oudjda, avec embranchement à Ceflet, près Guercif, d'une ligne nord-sud qui rejoint la vallée de la Haute-Moulouya et s'arrête actuellement à Tamndfel, à 40 km. environ de Midelt.

Ce sont là des lignes stratégiques à voie de 60 d'un très faible rendement, suffisantes toutefois pour des exploitations de plomb ou de zinc, mais qui ne sauraient convenir à des mines de fer ou de manganèse. La jonction de Fez à Oudjda par une voie normale est du reste décidée, l'adjudication des premiers travaux, à partir d'Oudjda, va avoir lieu incessamment.

Un autre projet est à l'étude pour créer une ligne à voie étroite nord-sud, reliant Oudjda à Berguent et Bou-Arfa. Nous en parlerons plus loin à propos des mines de manganèse de Bou-Arfa.

Comme routes, il y en a peu, mais elles sont bonnes.

D'abord la route Fez-Oudjda, qui suit le même tracé que la voie ferrée ; ensuite la route Oudjda-Berguent. Il reste ensuite des pistes nombreuses accessibles aux voitures et camions quand il ne pleut pas, mais toujours très accidentées. Si l'on veut passer du Maroc oriental au Maroc occidental, il faut traverser l'Atlas. On ne peut guère le faire en voiture — et encore que pendant, une partie de l'année et lorsque l'autorité militaire ne l'interdit pas — que par le chemin de Midelt à Timhadit, Azrou et Meknès. Cette voie traverse l'Atlas par le col de Taghzef, situé à plus de 2.000 mètres d'altitude. On s'en sert cependant pour évacuer par Meknès sur Kenitra, les minerais de la Haute-Moulouya.

Ce schéma des voies de communication du Maroc oriental indique suffisamment les difficultés que rencontrent les exploitations minières pour leur ravitaillement en matériel et pour l'évacuation de leurs produits.

Comme autres difficultés, signalons celles relatives à l'acquisition des terrains nécessaires pour l'installation des bâtiments industriels, maisons et divers, qu'il s'agisse de biens privés, de biens en communauté ou de biens habous. Pour les biens privés, les titres de propriété sont inexistantes ou incertains et les formalités qu'entraîne leur acquisition sont longues et compliquées, surtout lorsqu'il y a indivision, comme la plupart du temps. Et le problème devient presque insoluble avec les biens de communauté et les habous (biens religieux). Il serait à souhaiter qu'une législation intervienne à ce sujet le plus tôt possible, pour simplifier les formalités tout en sauvegardant les intérêts en jeu, mais il est inadmissible que par suite des lenteurs signalées, les mines aient à payer des plus-values que suscite leur seule présence dans le bled.

L'administration pourrait aussi délivrer plus rapidement les permis d'exploitation qui entraînent le droit d'occupation.

Quatre permis d'exploitation ont été délivrés l'année dernière seulement (jusqu'alors il n'y avait que des permis de recherches), à raison de deux à la Société des mines de Bou-Arfa, pour les gisements de manganèse de Bou-Arfa, et de deux à la Compagnie asturienne des mines, pour les gisements de plomb argentifère de Hassi-Toussit et de Sidi-Rahau.

Le gisement de Bou-Arfa est situé au pied du Djebel Bou-Arfa, dans le Maroc oriental (Territoire des Hauts-Plateaux), entre Berguent et Figuig, soit à 260 km. au sud



d'Oudjda, et à 120 km. au nord-ouest de Figuig. L'exploitation en est réduite pour l'instant à la pyrolusite pure que l'on rencontre dans les lentilles de minerai et qui, en raison de sa valeur, peut être expédiée pour l'industrie chimique par des moyens de fortune, grâce à la piste reliant Bou-Arfa à Figuig. Le minerai métallurgique ordinaire, qui est de bonne qualité, ne pourra toutefois être exploité et expédié sur une large échelle que lorsqu'une voie ferrée reliera la mine à Oudjda. En raison de l'intérêt économique que présente ce chemin de fer, qui desservirait les centres d'élevage de Berguent et Tendrara ainsi que les exploitations d'alfa de la région, la Direction des Travaux publics du Maroc a établi un plan financier pour intervenir dans sa construction sur des bases qui ne sont pas encore officielles, mais qui comportent la participation de l'État marocain, des Chemins de fer du Maroc et de la Société de Bou-Arfa, qui, pour cela, vient de porter son capital de 10 à 35 millions de francs.

Il ne saurait être question du tracé Bou-Arfa-Figuig, qui n'a évidemment que 120 km, mais Figuig est distant d'Oran de 800 km., alors qu'Oudjda n'en est qu'à 250 km.

En passant par Oudjda, le minerai n'aurait que 500 km à faire pour atteindre le port d'embarquement d'Oran, au lieu de près de 1.000 par Figuig. On estime que la construction de la ligne projetée ne sera pas terminée avant deux à trois ans et il semble bien qu'en raison des difficultés d'approvisionnement en eau et charbon, l'exploitation de cette ligne devra être faite par loco-tracteurs Diesel plutôt que par locomotives ordinaires.

La chaîne de montagnes dans laquelle se trouve le Djebel Bou-Arfa, qui, orientée est-ouest, borde au nord la vaste plaine de Tamlelt, semble très minéralisée et on y a délivré une série de permis de recherches pour plomb, manganèse et cuivre.

Les gisements de plomb argentifère de la Compagnie asturienne des mines de Hassi-Toussit, Sidi-Rahau et Mahsseur, sont situés à quelques dizaines de kilomètres au sud d'Oudjda. Ils donnent lieu à une exploitation réelle et le simple scheidage à la main suffit pour établir sans laverie, avec de simples bacs à main d'un type très original, des lots de minerai marchand à haute teneur, dont il a déjà été expédié par camions, à Oudjda et de là à Oran, plusieurs centaines de tonnes depuis deux ans. On trouve dans ces gisements de magnifiques cristaux de vanadinite et de wulfénite qui sont allés enrichir les collections minéralogiques de nos écoles des mines.

Cette même société a un important chantier de recherches sur un filon de galène situé près de Midelt, dans la vallée de la Haute-Moulouya.

Puisque nous avons commencé cette étude par le Maroc oriental, où se trouvent les seuls permis d'exploitation actuellement délivrés, nous signalerons les autres entreprises minières de cette région.

La Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine a deux exploitations, l'une de minerai de manganèse à moyenne teneur, au Guelib-en-Nam, à 40 km. au sud d'Oudjda ; l'autre de galène argentifère à Sidi-Lahsen, entre Berguent et Debdou. Elle a installé sur ce gisement constitué par un groupe de filons très importants, une laverie dotée de tous les perfectionnements modernes, qui vient d'être mise en route. Le minerai est expédié soit par Taourirt, où passe la ligne à voie étroite de Taza à Oudjda, soit par Berguent et Oudjda.

Directement au sud d'Oudjda, la Société de Peñarroya travaille sur un permis de recherches pour minerai de plomb, à Djerf Ouazzene.— qui est riche de promesses.

La Société de Zelndja a une exploitation au sud d'Oudjda, à Zelndja. où elle a trouvé un gisement de galène.

La Compagnie minière de l'Afrique du Nord a fait prospector d'une façon intensive, diverses régions du Maroc et comme le Règlement minier interdit la délivrance de plus de 15 permis de recherches à la même société, elle a dû constituer des filiales pour ne pas perdre le fruit de ses efforts.

Les permis pour plomb, zinc et cuivre que possède cette société dans la région considérée, s'étendent un peu partout, mais surtout dans la Haute-Moulouya, et au

nord de la plaine de Tamlelt. Certains ont été rétrocédés à ses deux filiales : la Société des mines d'Aouli et la Société marocaine des mines de l'Outat. La vallée de la Haute-Moulouya, c'est-à-dire les régions d'Outat, Misour et Midelt, où se trouvent plusieurs chantiers de ces sociétés, est encore considérée comme fermée ; il n'y a que des permis de prospection, mais on estime qu'ils seront bientôt transformés en permis de recherches et sans doute d'exploitation. Le plomb semble abonder dans cette région, où plusieurs sociétés sont installées, on projette d'y monter des laveries importantes capables d'un gros débit.

(A suivre)

---

Où en est l'industrie minière au Maroc ?

(suite)

par R. P.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mai 1927)

Nous avons dit, au début de cette étude, que l'Administration des Mines n'avait encore accordé que 4 permis d'exploitation au Maroc, mais des dahirs publiés le mois dernier viennent d'en instituer 4 autres : deux à la Société minière de la Zellidja, 1 à la Cie royale asturienne des mines (Djebel-Mahsseur), tous trois au Maroc oriental, pour plomb, et enfin, 1 à la Sté française des Mines du Maroc (Si-Jabeur). Plusieurs autres sont à l'examen et ne tarderont pas à être délivrés.

Poursuivant l'examen des entreprises minières du Maroc oriental, nous signalerons les travaux de la Société du Haut-Guir situés entre Figuig et Midelt. Cette société, créée sous le plus flatteur patronage, est restée longtemps inactive, mais depuis qu'elle a changé de mains, on constate des efforts couronnés de succès par la découverte d'un gisement de calamine dans lequel sont noyés des rognons de carbonate de plomb.

Toutes ces entreprises enrichissent le minerai obtenu pour le rendre marchand, à l'aide de bacs, jigs et autres petites installations de fortune bien suffisantes du reste pour le moment.

Elles travaillent dans d'assez bonnes conditions au point de vue de la main-d'œuvre, hors la saison des récoltes, qui prive les mines de la plus grande partie de leur personnel. Les Marocains se forment plus ou moins lentement au travail de la mine, les meilleurs sont les montagnards, les gens du Tafilalet dans le Maroc oriental et les Berbères dans le Maroc occidental. On les paye de 6 à 8 fr. par jour, suivant leurs capacités.

Mais de grandes difficultés sont dues à la question des transports, car, dans celle région très accidentée du Maroc oriental, il y a peu de routes, mais de simples pistes qui deviennent souvent impraticables avec les pluies fort abondantes à certaines époques de l'année. Et il arrive que les petites autos et les camions s'embourbent et restent en panne. Comme le pays est montagneux et très accidenté, il sera difficile et coûteux d'y établir des voies de communication commodes et cela paralysera longtemps le développement des travaux miniers, en dehors de l'hinterland d'Oudjda, qui est plus facilement accessible.

Comme on le sait, le Maroc oriental est nettement séparé par l'Atlas du Maroc proprement dit, où se trouvent les capitales maugrébines ; il se rattache plutôt à l'Algérie et tout son trafic est tourné vers ce pays quels que soient les efforts faits par l'Administration pour détourner les expéditions vers les ports de l'Atlantique. On les favorise par des tarifs dégressifs sur les chemins de fer existants, et il n'est pas rare pour les minerais de payer moins cher pour 600 km, s'ils sont à destination des ports de l'Océan, que pour 400 km, s'ils sont à destination d'Oudjda et d'Oran. En conséquence, on voit les minerais de la Moulouya arrivés à Ceflet, sur la ligne Fez-Oudjda se diriger de

préférence à l'ouest qu'à l'est.

Il semble que l'on répète sur les frontières algéro-marocaines, les mêmes erreurs économiques qu'autrefois sur les frontières algéro-tunisiennes. Chaque pays veut jalousement conserver le bénéfice des expéditions de ses produits, dussent ces derniers souffrir de cet exclusivisme souvent; anti-économique au sens général du mot. Il serait à souhaiter à ce point de vue, que l'on n'oublie pas que si nos trois possessions de l'Afrique du Nord doivent avoir des frontières, en raison des statuts propres à chacune de ces possessions, il n'en est pas moins vrai que ces trois régions forment l'Afrique, française, ce qui permet de regarder leurs frontières avec moins de rigueur que s'il s'agissait d'États étrangers.

Le Maroc occidental, où se trouve concentrés actuellement l'activité du pays, comprend de vastes plaines qui s'étendent de l'Océan jusqu'aux premiers contreforts de l'Atlas. Dans les plaines, on n'a pas trouvé de formations minérales, les prospecteurs se sont surtout attaqués aux collines précédant ou bordant la chaîne de l'Atlas, et qui, la plupart, sont d'anciens volcans. Dans cette région volcanique, on trouve beaucoup de tracés de minéralisation et le nombre de permis de recherches qui y ont été délivrés est considérable. Puis les prospecteurs ont gravi les pentes de l'Atlas jusqu'à 3.000 mètres, au moins, au fur et à mesure que le permettait la pénétration pacifique du pays, ils ont abordé des régions où les neiges les empêchent de travailler une partie de l'hiver, s'éloignant du reste de plus en plus de la côte, c'est-à-dire des voies de communication.

Il n'existe à l'heure actuelle que le chemin de fer de Casablanca-Rabat-Fez, et celui de Casablanca à Kourigha. On compte, que le Tanger-Fez pourra fonctionner au milieu de l'année. Quant à la ligne normale Casablanca-Marrakech, il n'y a que la plate-forme d'exécutée, mais il existe une petite ligne stratégique à voie étroite reliant le port de Casablanca à la capitale du Sud qui en est éloignée de 250 kilomètres. Marrakech n'en est pas moins un point de ralliement pour les prospecteurs, bien que plusieurs entreprises aient établi leur siège à Casablanca même, à la fois centre d'importation de matériel minier et port d'exportation de minerai.

---

Où en est l'industrie minière au Maroc ?

(suite et fin)

par R. P.

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mai 1927)

Un nombre considérable de permis de recherches pour tous métaux ont été délivrés au Maroc occidental, et on peut dire qu'il a déjà été dépensé beaucoup d'argent en prospections faites soit par des sociétés minières à large compétence, soit par des chercheurs professionnels, soit par de amateurs, des gens du monde, séduits par ce qu'il y a de mystérieux et de spéculatif dans un filon de minerai. Nous ne devons pas nous plaindre de cette abondance de recherches, quels qu'en soient l'origine et le but. Ce n'est pas du gaspillage, mais du déblayage très profitable à l'établissement de la carte future des gisements du Maroc. Le moindre indice, quelquefois surestimé par ceux qui l'ont découvert, servira un jour ou l'autre, et peu importe qui récoltera plus tard si, pendant ce temps, le domaine national s'enrichit.

Il faut reconnaître qu'à l'heure actuelle, il n'est rien apparu de bien remarquable de toutes ces recherches. C'est de la poussière de gisements avec d'ici, de là, quelques beaux filons d'épaisseur remarquable, surtout en galène, qui peuvent permettre d'espérer qu'un jour ou l'autre on mettra la main sur quelque riche morceau. Il ne faut pas désespérer dans un pays si neuf, si mal connu, quand on songe que dans notre vieille France, labourée en tous sens cependant depuis des siècles par les prospecteurs, on trouve encore de temps en temps des gisements remarquables.

Les Anciens n'ont-ils donc pas laissé de traces utiles de leur passage au Maroc comme dans d'autres pays ? Si. Les Portugais, notamment, ont travaillé des mines jusqu'au niveau hydrostatique et, dans plusieurs endroits, on a trouvé la marque de leurs travaux qui sont poursuivis par des méthodes modernes. La chaîne de l'Atlas étant orientée nord-est-sud-ouest, sa pointe méridionale se rapproche de la côte et les Portugais ont pu explorer les mines sans trop s'éloigner des fortins qu'ils avaient établis à l'embouchure des rivières.

Pour la même raison, les exploitations de cette région peuvent plus économiquement exporter leurs produits par les ports du sud : Agadir, Mogador, Safi et Mazagan, que par Casablanca.

Les Arabes également et les Chleuhs ont beaucoup fouillé l'Atlas et on rencontre fréquemment d'anciennes galeries qu'ils ont tracées dans des filons pour en retirer des minerais divers, de cuivre pour leurs plateaux, de plomb pour leurs balles, en réservant l'argent pour leurs douros, car la galène de ces régions est toujours argentifère.

Les indigènes ne connaissaient pas le traitement du zinc. C'est pourquoi on retrouve généralement des masses importantes et intactes de blende et de calamine dans les vieux travaux.

Les premières prospections ont été faites en suivant pour ainsi dire la marche en avant de l'occupation française. Dans les djebilet ou petites collines formées d'anciens volcans, qui précèdent l'Atlas, on n'a guère trouvé jusqu'ici que des gisements filoniens relativement pauvres et très disséminés.

En abordant l'Atlas, les prospecteurs ont dû prendre beaucoup de précautions, car ils entraient dans le domaine des grands caïds, des seigneurs de l'Atlas, jaloux naturellement de leurs prérogatives.

Cette région est, du reste, encore exclusivement sous le contrôle de l'autorité militaire et on n'y délivre que des permis de prospection et non des permis de recherches. Les explorateurs sont montés très haut, jusqu'aux cols par où l'on aborde le Sous, pour descendre par cette large vallée qui sépare le Grand Atlas du Petit Atlas, jusqu'à Agadir. Malheureusement, le Sous est encore interdit et c'est dommage, car il paraît, d'après certains renseignements, renfermer pas mal de richesses minérales. On y trouverait, dit-on notamment, du manganèse. Il est à souhaiter que le Sous soit bientôt livré à l'activité de nos chercheurs si l'on ne veut pas que certains étrangers qui attendent patiemment leur heure, et qui sont renseignés, ne viennent prendre les positions qu'il serait ensuite impossible de leur enlever.

Marrakech est à 250 km. de Casablanca ; aussi, quand elles le peuvent, les exploitations de cette région du Maroc préfèrent-elles exporter plus économiquement leurs produits par les ports du sud : Agadir, Mogador, Safi et Mazagan, que par Casablanca.

L'activité des recherches minières est très intense au sud de Marrakech, notamment dans la région des Gundafas qui sera bientôt reliée à l'ancienne capitale par une belle route de 100 km. et où se trouvent du plomb, du cuivre, du manganèse et du zinc. La plupart du temps ce [mots manquants]

Mais la neige empêche parfois de travailler une bonne partie de l'année dans ces régions souvent très élevées,

Nous retrouvons là les grandes sociétés déjà signalées : Peñarroya, l'Asturienne des Mines, Compagnie minière du Nord de l'Afrique. Les principales entreprises qui sont surtout pour plomb sont : la Société minière des Rehamna et la Société des mines de Gundafa, ainsi que la Société de l'Erdouz, qui vient d'être constituée par la Compagnie de l'Afrique du Nord. Citons encore la Société française des mines du Maroc, la Compagnie Paquet, qui exploite un petit gisement de fer à Tiflet, entre Rabat et Meknès, la Société des mines d'Entifa, qui a des permis de recherches de molybdène, au pied de l'Atlas, à soixante kilomètres au sud de Marrakech, etc.

Les deux seules sociétés qui, à l'heure actuelle, exploitent réellement au Sud du

Maroc, sont celles des Gundafa et des Rehamna. Elles ont déjà exporté en 1926 quelques centaines de tonnes de galène et de mixtes plomb et zinc. La société minière des Gundafa défruite un gisement connu des Anciens dans le massif de l'Ouichedden, à 2.000 mètres d'altitude ; les travaux ont reconnu un important tonnage de galène, blende et calamine et l'on n'est qu'au début puisque la société ne fonctionne que depuis quinze mois, le tout situé dans une faille que l'on suit sur plusieurs kilomètres. La Société des Rehamna n'exerce pas son activité dans l'Atlas ; le gisement de plomb qu'elle exploite est situé à 20 km. au sud du point où la route Casablanca-Marrakech traverse l'Oum Er Rbia.

Mais la belle affaire est celle des phosphates de l'Oued-Zem, entre Casablanca et Khénitra, dont la production est près d'atteindre 1 million de tonnes par an. Ce gisement, desservi par la ligne à traction électrique de Casablanca à Kourigba, a des réserves énormes et non encore toutes reconnues. Il existe, du reste, d'autres gisements plus au sud, du côté d'El Borouj. Le minerai est en 3 couches de 1 m. 50 d'épaisseur, très friable, il s'abat à la pioche sans explosifs et s'enlève à la pelle, mais il est mélangé de rognons de silex et de marne. On le lave et le trie sur des tables à secousses, puis le minerai séché dans des fours est expédié à Casablanca, sous forme de sable très fin. Les deux [quais] d'embarquement des phosphates au port de Casablanca permettent de charger trois bateaux à la fois par des convoyeurs mécaniques munis d'échantillonneurs automatiques.

En 1926, il a été expédié 885.720 tonnes de phosphate, soit, déjà dix fois plus qu'il y a cinq ans seulement, mais ce chiffre est en deçà de la demande et pourra facilement être augmenté, étant données les facilités d'exploitation dans 4 vastes chantiers en carrière.

L'Office chérifien des phosphates a résolu facilement le problème de la main-d'œuvre, grâce surtout aux Berbères qui sont de bons travailleurs. On compte actuellement 4.000 indigènes, employés sur les chantiers, 200 Européens et une dizaine d'ingénieurs. Kourigba a pris l'aspect d'un village français.

\*  
\* \*

Cette esquisse de la situation actuelle de l'industrie minière dans la partie de l'Empire chérifien placée sous le protectorat français montre que des efforts sérieux ont déjà été accomplis. Mais il sont un peu superficiels. Beaucoup de difficultés s'opposent encore à une prospection très sérieuse des richesses minières qui peuvent exister au Maroc. Toutefois, le grand nombre de petits gisements connus permet de conclure à une minéralisation largement dispersée, trop largement peut-être. Mais il est bien probable que cette minéralisation nous réservera un jour quelques bonnes surprises, l'essentiel est de persévérer en attendant que se développent les moyens de communication.

Il n'est pas besoin de ce conseil, du reste, car jamais l'exploration n'a été plus active ; à l'heure actuelle, il est délivré une vingtaine de permis de recherches par mois, sans parler d'une douzaine de permis de prospection. Et l'administration des Mines vient d'accorder 4 nouveaux permis d'exploitation, en attendant la délivrance, d'ici quelques semaines, de plusieurs autres qui sont à l'enquête.

---

MAROC  
Nouveaux permis d'exploitation  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1927)

De nouveaux permis d'exploitation viennent d'être institués au Maroc, les

bénéficiaires sont :

Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine, pour son gisement de plomb de Sidi-Lahrsen ;

Société minière de Rehamna, 10, rue du Docteur-Mauchamp, Casablanca, pour son gisement de galène argentifère de Rehamna ;

M. René Raynaud, demeurant à Figuig, pour la mine de Nelias ;

M. Paul Pierotti, 28, rue du Mont-Ventoux, Casablanca, pour la mine de Si-Embarek ;

M. Simon Girard, 17, rue des Lois, à Oran (Algérie), pour la mine de Ras Fourhal.

---

### Développement de l'industrie minière au Maroc (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 août 1927)

Il règne une grande activité dans les recherches minières au Maroc, caractérisée par l'octroi d'un grand nombre de permis de recherches et de permis de prospection. Ces temps derniers, l'Administration des Mines en a accordés 60 à 70 par mois, tant au Maroc oriental qu'au Maroc occidental sur le versant de l'Atlas. Pour peu que ce rythme se poursuive encore quelque temps, les prospecteurs ne trouveront bientôt plus la place des petits carrés qui limitent leurs zones de recherches.

En outre, l'Administration a délivré une quinzaine de permis d'exploitation, alors qu'il n'y en avait que quatre au début de l'année, et on sait que ces permis d'exploitation équivalent, en fait, à des concessions de durée plus limitée.

Tout ceci dénote, sinon la richesse minière du Maroc, mais du moins des indices suffisants pour susciter l'intérêt des prospecteurs et l'investissement de capitaux dans ces entreprises de recherches. Nous souhaitons vivement que ce mouvement soit favorisé par la découverte, de temps à autre, de gisements suffisamment riches pour récompenser ceux qui n'hésitent pas à se lancer dans ces entreprises pleines d'aléas et les maintenir en haleine.

Fort heureusement, on cite déjà quelques exemples à ce sujet, encore que les bruits qui circulent dans le bled marocain ne soient pas toujours exacts et qu'ils arrivent dans certaines oreilles un peu trop renforcés.

L'essentiel est d'attendre, de persévérer, car on n'est en somme qu'au début des recherches, le nombre de permis délivrés ne marquant qu'une somme d'espoirs et beaucoup étant annulés après quelques tentatives infructueuses.

Pour l'instant, c'est surtout dans l'Atlas que portent les efforts : en mai et en juin, beaucoup de permis ont été accordés dans les régions des Glaoui et des Gundafa, au sud de Marrakech. Cette ville saharienne, qui suscitait à si juste titre l'enthousiasme des touristes, est appelée à devenir non pas un centre minier, car les gisements en sont fort loin et situés assez haut dans les montagnes de l'Atlas, mais un centre de prospection qui pourrait justifier la création d'un dépôt de matériel de mine. Le mineur est, en effet, éloigné de la côte et il lui sera difficile de se procurer ce qui lui est nécessaire pour ses travaux tant que le chemin de fer Casablanca-Marrakech ne sera pas terminé. Heureusement que l'on prévoit cette terminaison d'ici un an, tout au moins jusqu'au pont avant l'arrivée à la capitale du Sud.

Cette question des voies de communication, routes ou chemins de fer, domine toute la question minière au Maroc. Il a déjà été fait beaucoup à ce sujet, mais plutôt sur la côte qu'à l'intérieur du pays et, malheureusement, les mines, contrairement à ce qui se passe dans le Maroc espagnol, sont toutes situées fort loin de la côte et des ports.

C'est ce qui a empêché jusqu'ici l'exploitation du gisement de manganèse de Bou-Arfa\*, situé au sud du Maroc oriental et d'où l'on a dû se contenter d'expédier par Figuig et Bou-Denib quelques lots transportés à dos de chameau. Mais comme nous l'avons dit, un chemin de fer dont les travaux sont commencés va relier Bou-Arfa à

Oudjda par Berguent et Oglat Cédra. Par dahir du 6 juillet a été reconnue la Compagnie des chemins de fer du Maroc oriental, formée entre la Société des mines de Bou-Arfa et la Compagnie des chemins de fer du Maroc, pour l'exécution de cette ligne. Un autre dahir du 25 juin a heureusement approuvé la substitution de la voie de 1 m. 05 à celle de 0 m. 60 initialement prévue, et dont le débit aurait été notoirement insuffisant. Tandis qu'avec la voie de 1 m. 05, on peut hardiment envisager un débit de 100.000 tonnes par an pour Bou-Arfa seulement. Les autres mines de la région bénéficieront naturellement de cette voie ferrée. Voici l'article 28 bis du cahier des charges qui prévoit les tarifs spéciaux à appliquer aux minerais :

« ART. 28 bis. — Tarifs spéciaux pour minerais. — Le concessionnaire sera tenu de consentir aux exploitants de mines autres que la Société des mines de Bou-Arfa, les tarifs dont bénéficieront les minerais de Bou-Arfa, sous la réserve que ces exploitants souscriront aux mêmes conditions de tonnage et de régularité et de fourniture de matériel roulant nécessaire à leurs transports, et contribueront aux dépenses d'établissement de la ligne sous forme d'un supplément de prix de transport, ce supplément ne pouvant dépasser le tiers des prix totaux à la tonne kilométrique résultant des barèmes applicables aux minerais de Bou-Arfa. »

On procède également au prolongement de la petite ligne qui dessert la haute vallée de la Moulouya, où existent déjà plusieurs exploitations minières et où les recherches sont nombreuses.

Nous ne ferons que mentionner la progression des expéditions de phosphates de l'Oued Zem. C'est la belle affaire du Maroc, maintenant dotée de tout l'outillage nécessaire tant pour le transport par la ligne électrique de Casablanca à Kourigba, que pour rembarquement à Casablanca par le nouveau quai.

Nous avons dit que l'Administration des Mines avait délivré de nouveaux permis d'exploitation. Nous nous permettons une remarque à ce sujet, c'est que les dahirs d'investiture n'indiquent pas la nature du minerai qui fait l'objet de l'exploitation. C'est là, à notre avis, un défaut, car ceux qui suivent le mouvement minier au Maroc, qui peuvent s'intéresser aux produits extraits, ne sont pas suffisamment renseignés et restent dans l'ignorance du résultat des recherches dans telle ou telle région. On conçoit que les permis de recherches puissent s'appliquer à tous minerais, puisqu'il s'agit de recherches.

Mais il est bien évident qu'un permis d'exploitation vise un minerai déterminé puisque la recherche est suffisamment avancée pour qu'il y ait exploitation. Bien entendu, il sera toujours prudent d'ajouter au métal principal les métaux connexes, comme cela se pratique en France pour les concessions de mines.

---

MAROC  
Les prospections minières  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1927)

En juillet, il a été accordé 11 permis de prospection, répartis entre les prospecteurs, suivants : MM. Fleury, Fayolle, Arrighi et Albaret.

Il a également été accordé 14 permis de recherches de mines aux sociétés et particuliers suivants : Peñarroya, Mines de l'Erdouz, Société minière des Gundafa, Compagnie Mokta-el-Hadid, MM. Perchot, Ianel et Laurent.

L'annulation et la déchéance des permis 2.338, 2.145 et 2.465 ont été prononcées.

---

MAROC  
Les recherches de mines en août  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> octobre 1927)

Il a été institué en août 23 permis de recherches dont 2 à Cie de Mokta-el-Hadid dans la région d'Oulmès ; 1 à la Cie Royale Asturienne des Mines près de Boujad ; 1 à la Société minière de Rehamna ; 6 à M. Cauvin, de Marseille ; 3 au Syndicat de l'Afrique du Nord ; 3 à M. A. Egret à Marakech ; 2 au Crédit foncier d'Algérie et Tunisie ; les autres à MM. Oger, Baeire, Soudan et Laboussine.

Pendant le même mois ont été annulés les permis de recherches 2.103, 2.104, 2.472 ; déclinés les permis 2.376, 1981 ; annulé le permis de prospection 179.

---

L'industrie minière au Maroc  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> janvier 1928)

Nous trouvons dans le *Petit Marocain* une mise au point objective et très nette de la question du développement de l'industrie minière au Maroc, que nous suivons à *L'Écho* avec une bienveillante attention. Cette mise au point prend son réel intérêt au fait qu'elle est due à un ingénieur fort compétent, M. Berger, administrateur délégué de la Société minière des Gundafa. Voici ce document :

Il ne faut pas s'étonner, nous dit M. Berger, si en matière de mines, le Maroc met un peu plus de temps que dans d'autres domaines à préciser ses espérances. L'agriculture n'a eu qu'à regarder les moissons de juin et à prendre quelques poignées de terre ; le touriste n'a eu qu'à regarder nos vieilles villes et à faire un tour dans l'Atlas ; ils étaient à peu près fixés. Et puis, en une année d'essais, le colon découvre déjà pas mal de choses.

Les mines, au contraire, c'est longtemps l'inconnu, surtout si elles sont dans ces zones que touche tardivement la conquête ; surtout si la reconnaissance approfondie des filons doit attendre des routes, auxquelles, évidemment, on ne pensera pas en premier lieu. De sorte que les réponses à votre enquête peuvent être assez fermes déjà, pour tout ce qui concerne les autres branches de l'économie ; mais pour le compartiment sous-sol, ce n'est guère que dans quelques années que l'avenir du pays se précisera. Je dis quelques années parce qu'il y a là un facteur technique calculable.

En effet, la vie d'une mine, toujours précédée de la période préliminaire de prospection qui détermine les gisements à étudier, comprend trois périodes bien nettement distinctes :

D'abord la démonstration,  
Ensuite les installations,  
Enfin, l'exploitation.

Pendant la première période, il ne s'agit pas seulement de [scru]ter les traces de minerai visibles aux affleurements, mais de réunir, grâce à des travaux souterrains de puits et galeries et moyennant de lourdes et souvent inutiles dépenses, une documentation décisive sur la quantité de [tonna]ge exploitable, ainsi que sur la teneur et la qualité [moyen]nes du minerai car seules de telles données autorisent ou non les techniciens à solliciter le très important concours de capital qu'exigent les développements qui vont suivre. Cette première période peut durer 2, 3 et même 5 années. La démonstration du tonnage étant faite et la décision prise d'en commencer l'exploitation, on entre dans la période des installations.

Les installations comprennent les machines d'extraction, les compresseurs, les pompes, les laveries de minerai, l'appareillage spécial des transports miniers, et, s'il y a



[lieu], la centrale électrique.

Une partie de ces appareils ont été nécessaires déjà dès la première période, mais c'est dans la deuxième qu'ils prennent leur importante décisive.

Alors seulement commence la troisième période, celle de l'exploitation.

La règle ici dans un pays neuf et avec des gisements [...]aux, est, à mon avis, l'exploitation à l'américaine : on sort les tonnages le plus rapidement possible, car le bénéfice annuel d'une telle entreprise est le produit du bénéfice unitaire par le tonnage extrait.

S'il est difficile d'abaisser dans de grandes proportions le prix de revient, dont dépend le bénéfice unitaire, il suffit, par contre, d'équiper largement la mine pour produire un tonnage beaucoup plus important.

Or, pour bien vous figurer la signification pratique des trois périodes à parcourir, je vous donnerai l'avis de tel dirigeant d'une société minière puissante :

Sur 100 filons d'abord prospectés, une vingtaine sont choisis pour être travaillés sérieusement. Sur ces vingt, 15 ou 16 ne donnent rien et les frais engagés sont perdus, 3 ou 4 paient seulement les dépenses et un seul donnera à la Société des revenus compensateurs de tant d'échecs.

Et bien, c'est ce filon-là qu'il s'agit de trouver. Mais quel capital ne faudra-t-il pas, autant dire sacrifier, au préalable.

Vous êtes donc devant les difficultés techniques des affaires minières et vous comprenez vous-mêmes quelle est la situation actuelle du Maroc. Nous y sommes pour l'ensemble dans la période de prospection. Certaines sociétés commencent à entrer dans la période de démonstration et nous aurons à traverser la période des installations avant l'ère des rendements.

Sur cent affaires entreprises, un classement automatique se fera, et dix ou douze peut-être seront encore debout dans une dizaine d'années, mais elles recueilleront le bénéfice de l'immense effort antérieur et seront une richesse solide pour le pays.

Avec de telles réserves et prêt à ces sacrifices, on peut, je crois, faire fond sur le Maroc. Ce pays est très minéralisé et voici quelles sont actuellement, nos espérances.

D'abord je ne parle pas des phosphates. C'est un sujet à part et bien connu. Ce sont les premiers du monde comme tonnage et comme qualité. Ils sont pratiquement inépuisables et le pays qui a une telle ressource à sa disposition peut s'en servir largement par ailleurs pour développer par exemple l'hydraulique et l'agriculture

On commence à parler du gisement de fer de Kenitra. Est-ce une certitude ? — Pas encore. — Le minerai est à haute teneur, sans doute, mais il n'a pas la pureté qu'on espérait et la question délicate reste celle des transports.

L'Ouenza, Rouïna, Mokta-el-Hadid, avec des minerais de qualité au moins égale, sont plus près de la mer Le fer paie si peu qu'un parcours supplémentaire de quelques dizaines de kilomètres suffit parfois à rendre l'entreprise déficitaire. Le Gouvernement doit y prendre garde. Le prix de vente est si près du prix de revient que le bénéfice des phosphates, avec un peu d'imprudence, pourrait bien en partie s'y engloutir.

D'autres gisements de fer sont à l'étude sans qu'on puisse préjuger dès maintenant de leur importance.

Le cuivre se trouve dans les Djebilet et surtout dans le Grand Atlas. Les affleurements sont nombreux mais il faudrait de grandes masses, car seules elles justifient les installations coûteuses et permettent leur amortissement sans charger le prix de revient des l'unité extraite.

La qualité, aussi, est importante mais la teneur l'est moins, parce qu'elle peut être renforcée par une séparation mécanique dont les frais sont peu de chose en face de la grande valeur du cuivre. L'importance des dépenses de transport est beaucoup diminuée pour la même raison.

En somme, les compagnies françaises n'ont pas osé faire au Maroc une étude suivie du cuivre car il leur a paru hasardeux de risquer la concurrence de l'Amérique et,

surtout, du Congo Belge où les gisements prodigieux du Katanga sont là-bas ce que nos phosphates sont ici ; ce qui ne veut pas dire que la question soit abandonnée, loin de là.

Le métal marocain paraît être le plomb, qui se trouve sous forme de galène dans le Maroc Oriental au sud d'Oudjda et jusqu'à Colomb-Béchar, dans la haute Moulouya (région de Midelt), les Djebilets et le Grand Atlas (surtout dans les Gundafa où il est accompagné de zinc).

Le minerai a une teneur intéressante et renferme souvent de l'argent.

Les principales sociétés minières marocaines étudient des gisements de plomb.

Le manganèse se rencontre en quantité importante dans le Maroc Oriental, en particulier à Bou-Arfa où commence une exploitation qui sera reliée à Oudjda par un chemin de fer à voie de 1 mètre. Il existe du manganèse ailleurs, mais surtout dans les zones encore interdites.

A signaler un petit gisement de charbon à Kénadza, près de Colomb-Béchar exploité par l'Algérie. Contrairement à l'avis de la plupart des mineurs, je dois dire que nous avons de plus grands espoirs en matière de charbonnage, mais pour bien savoir à quoi nous en tenir, il faut encore plusieurs années de recherches.

Pour en revenir aux problèmes généraux des mines, je vous rappellerai que nous dépendons essentiellement des routes. Dès qu'on doit entrer dans la période d'aménagement, le poids et la dimension des appareils sont tels que la route est indispensable pour amener à pied d'œuvre les machines d'extraction, laveries, moteurs, etc.

Dans les Djebilets ou dans la plaine, de bonnes pistes suffisent à la rigueur, mais dans l'Atlas non. Le Gouvernement, d'ailleurs, y travaille. La route de Marrakech à Telouet et celle de Marrakech à Taroudant, qui seront de grandes routes minières, se poursuivent sans arrêt, rythmant l'avancement même de l'organisation minière.

Connaissant bien cette région, je regrette de n'évoquer qu'en passant les grands intérêts forestiers, hydrauliques et touristiques de cette partie de l'Atlas. Mais ne les oublions pas. Dans ce pays, il faut voir loin et vite.

Laissez-moi prévoir enfin qu'Agadir ou même Mogador pourraient bien être un jour des ports miniers importants pour drainer les produits du Grand Atlas et de l'Anti-Atlas.

Permettez-moi de rappeler aussi qu'une mine dans la montagne vaut une expédition militaire car elle ne menace en rien l'indigène et lui apporte du travail, des ressources et des affaires.

Par ailleurs, il faut regretter quatre choses :

1° Qu'on admette les Allemands au Maroc avant l'ouverture du Souss ;

2° Qu'on nous grève, sans profit sérieux pour le fisc, d'une perception de 5 % *ad valorem* à l'exportation de nos minerais d'essais, qui ne représentent pas encore des bénéfices, mais une accumulation de frais. L'impôt sera justifié au moment où des compagnies exploitantes produiront des tonnages importants ;

3° Qu'un dahir récent sur les accidents du travail, calqué trop servilement sur les lois françaises, sans tenir compte des conditions particulières au Maroc, grève inutilement les entreprises minières ou autres, sans apporter des garanties supplémentaires aux travailleurs indigènes ;

4° Que notre règlement minier très libéral soit trop favorable aux parasites de l'expectative, qui attendent pouvoir mettre à contribution les travailleurs réclamés.

Il faudrait exiger la mise en valeur des permis concédés (comme en agriculture les lots de colonisation) sous menace, soit de la déchéance, soit d'une énergique progression du tarif.

En résumé, il est à prévoir qu'avant dix ans, en outre des phosphates et éventuellement du fer, nous aurons au Maroc plusieurs centres d'exploitation, principalement de plomb, de manganèse, de zinc et, peut-être, de cuivre qui contribueront notablement à nous faire une balance commerciale favorable.

---

MAROC  
Les recherches de mines en décembre  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> février 1928)

Il a été accordé en décembre 20 permis de recherches, dont 7 à la Cie de Mokta-El-Hadid dans la région de Debdou, 3 à M. L. Bailly, de Nancy, dans la région de Mazagan. Signalons aussi deux permis pour le pétrole accordés à la Sté des Naphtes du Rharb\*.

Il a été également accordé 5 permis de prospection à l'Asturienne des mines, dans la région de Boujad.

Le permis de prospection 296 a été annulé ; les permis de recherches 69, 71, 321 et 622 (région Oudja) étant arrivés au terme des 8 années de validité, ont été déçus ; enfin les renoncations ont amené l'annulation des permis de recherches suivants : 2.263, 762, 1.885, 1.912, 1.913, 2.725, 1.335, 2.020, 2.024, 1.607, 1.612 et 1.632.

---

Les mines du Maroc

---

Les capitaux miniers  
sont prêts à affluer

(*Le Courrier maritime nord-africain*, 8 octobre 1928)

Une phrase de M. Haudos, député de la Marne et président de la Commission des douanes, dans les « Annales coloniales », nous a frappé : « Pourquoi, écrit-il, les Anglais et les Américains sont-ils plus nombreux que les Français, parmi les pionniers qui se risquent, dans le bled marocain, à la recherche de gisements miniers ? »

La réponse est facile. Chaque prospecteur étranger est subventionné par un groupe qui lui fournit des moyens d'action aussi longtemps qu'il est nécessaire. L'aventurier français, au contraire, est seul, sans concours, sans assistance.

Pour cette raison, les ressources minières du Maroc sont restées, assez longtemps, en sommeil, mais il semble qu'on assiste à un réveil qui promet de belles réalisations.

Les statistiques qui, jusqu'ici, se bornaient à des listes de permis de recherches, enregistrent maintenant des résultats acquis et des chiffres indiscutables, puisqu'ils sont fournis par la douane.

Un fait est assez curieux à signaler : c'est que le Maroc occidental, au point de vue minier, est moins avancé que le Maroc oriental.

Ainsi, les douanes d'Oudjda ont enregistré 1.864 tonnes de minerai à la sortie, pour une valeur de 3.361.673 francs, alors que le total d'exportation atteignait 2.270 tonnes d'une valeur de 4.407.569 francs.

Les chiffres mensuels sont assez réguliers, sauf une légère baisse en septembre.

Les exploitations minières du Maroc oriental sont : Société des mines de Bou Arfa ; Minière française du Maroc (recherche de plomb dans la région d'Oudjda) ; Métallurgique et minière franco-marocaine (pour le plomb entre Berguent et Debdou) ; Royale Asturienne des mines (plomb, Oudjda) ; Minière de l'Afrique du Nord, Société des Mines d'Aouli (plomb, région de Midelt et de la Moulouya) ; Minière de la Zellidja (plomb, Oudjda) ; Société du Haut Guir (plomb et zinc) ; Entreprise Raynaud (plomb près de Figuig).

Dans le Maroc occidental, voici les principales exploitations : Mines de Béni Aïcha ; Mines d'Entifa (Grand Atlas) ; Minière des Rehamna (plomb, région des mines du Maroc (étain, Oulmès) ; mines de Tiflet (fer) ; Société des Goundafa (plomb et zinc).

Les prospecteurs ont porté leurs recherches fort loin et même avec témérité, bien au delà de la zone dite de sécurité.

Il semble que le plomb constituera le revenu minier le plus important du Protectorat. Des gisements considérables sont déjà étudiés, à Bou-Dahar, près de Talsint ; le D'Aouli et le Bou Selloum (ces deux derniers sont couverts par 43 permis de recherches) ; le Dalt. qui s'étend sur plusieurs dizaines de km dans le Haut Ziz ; l'Ouichedenc, l'Erdouz ; les gisements du Sud d'Oujda (Zellidja, Touïsit, Bou-Beker), ainsi que ceux du Chiker sont en production. Enfin, les Rehamnas sont considérés comme très importants.

Le zinc se rencontre avec le plomb sous forme de calamine ou de blende, et il est à prévoir que les mines du Goundafa et de l'Erdouz produiront, prochainement, plus de zinc que de plomb.

Dans l'Agoundis et le Souss, on signale des gisements de galène, de calamine et de blende.

Quant à la houille, elle est de bonne qualité, mais en couches peu épaisses. On la trouve aux confins algéro-marocains et avec une quasi certitude, vers l'Ouest, en prolongement du bassin de Colomb-Béchar.

Enfin, les dernières nouvelles parvenues des environs d'Oudjda font prévoir qu'un important bassin houiller va pouvoir y être établi sur des milliers d'hectares.

Ces dernières découvertes rendent peut-être opportune la création d'un consortium, avec l'aide des gouvernements algérien et marocain, pour entreprendre une série de sondages, étudier le bassin et rechercher des couches plus puissantes vers le Nord de la grande Barga.

Nous devons faire remarquer, avant de terminer ce court exposé, que certains bruits mis en circulation, sans grandes raisons, d'ailleurs, ont assez défavorablement impressionné les capitalistes miniers. On a prétendu que l'État marocain projetterait de s'emparer des mines de charbon et du colossal gisement de fer de Khénifra, comme il a fait des phosphates. Rien n'a été décidé à ce sujet, et nous croyons que les prospecteurs peuvent travailler en toute tranquillité à leurs recherches.

Pour terminer, voici l'état des permis de recherches :

En 1925, ils se divisaient comme suit :

Permis de recherches, 2.380 ; permis de prospection, 152 ; permis d'exploitation, 2.

En 1927, voici quelle était la répartition :

Permis de recherches, 2.860 ; permis de prospection, 317 ; permis d'exploitation, 7.

Les sociétés minières ayant pris le Maroc comme champ d'action sont créées en nombre de plus en plus grand.

Il y a donc lieu de fonder les plus sérieux espoirs sur l'avenir minier du Maroc, qui trouvera dans son sous-sol, en grande partie inexploré et inexploité, des richesses considérables qui contribueront largement à son magnifique essor.

---

Permis d'exploitation au Maroc  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 janvier 1929)

Par dahir du 1<sup>er</sup> décembre, il a été accordé à la Société des mines d'Aouli, dont le siège social est à Casablanca, 110, rue du Docteur-Mauchamp, 4 permis d'exploitation, se substituant aux permis de recherches n° 2811, 2814, 1815 et 2816, tous situés dans la région de Meknès, territoire de Midelt. M. Dauge a abandonné l'opposition qu'il faisait contre la transformation des permis de recherches en permis d'exploitation.

On sait qu'au Maroc le permis d'exploitation équivaut en fait à la concession telle qu'on l'entend en Algérie et en France.

Trois nouvelles demandes de permis d'exploitation viennent d'être faites, dont deux par la Société minière des Rehamna, 110, nre du Docteur-Mauchamp, à Casablanca, et

une par la Société Mines et Graphite du Maroc, 103, boulevard de la Gare à Casablanca. L'enquête est ouverte à leur sujet dans la région de Marrakech.

---

Le Maroc et la colonisation  
par Étienne Antonelli,  
député de la Haute-Savoie,  
rapporteur du budget de l'Algérie et des protectorats.  
(*Les Annales coloniales*, 11 novembre 1929)

Le Maroc d'aujourd'hui nous offre un exemple, particulièrement suggestif, de colonisation rationnelle.

J'ai indiqué, dans un précédent article, quelle fut la première phase de cette colonisation, phase au cours de laquelle fut réalisé l'admirable aménagement de l'outillage économique collectif qu'un rapide voyage m'a permis d'apprécier.

Nous entrons maintenant dans la seconde.

Avant de nous y engager plus avant, il faut, me semble-t-il, que nous comprenions bien la pensée directrice, la doctrine de ceux qui nous y poussent.

On nous dit :

Un pays doit recevoir d'abord un premier équipement économique et social de ports, de routes, de chemins de fer, d'institutions d'enseignement et d'hygiène publique. Au Maroc, c'est fait et bien fait. Sans doute, dans tous ces domaines, surtout dans les deux derniers, il reste encore beaucoup à faire.

Mais, dorénavant, il ne s'agit plus que d'un développement normal de l'outillage et des institutions qui doit se poursuivre et se poursuivra, en quelque sorte automatiquement, en fonction du développement de la vie économique et sociale elle-même.

À vouloir aller plus loin, actuellement, on risque d'aller trop vite. On s'en aperçoit déjà : à Casablanca, nous avons visité de vastes abattoirs industriels merveilleusement aménagés ; il ne manque que le bétail pour les alimenter.

Donc, nous pouvons considérer cette première phase d'aménagement général comme achevée.

Mais il ne suffit pas de donner à un pays une ossature et un appareil circulatoire, il faut dans ce corps faire circuler le sang et la vie.

Où trouverons-nous, au Maroc, ce sang, cette vie économique ?

Dans l'agriculture, dans la colonisation agricole.

C'est la première réponse qui vient à l'esprit. Mais à la réflexion et, surtout, à l'expérience, on s'est aperçu que la réponse n'était pas pleinement satisfaisante. Nous en dirons les raisons. Pour l'instant, constatons seulement le fait : notre action sur l'agriculture indigène est encore peu efficace et la colonisation agricole européenne se heurte à de sérieux obstacles.

Alors, à quoi allons-nous demander, pour les plus prochaines années, ce sang, cette vie économique indispensables ?

Les animateurs du Maroc, heureusement, n'étaient pas en présence d'un pays uniquement agricole. Ils savent, aujourd'hui, que le Maroc contient de grandes richesses minières : phosphates, charbon, manganèse, fer, d'une façon certaine, pétrole d'une façon probable. Ils se sont dit : la mise en valeur de ces richesses minières peut être chose beaucoup plus simple, plus rapide, plus immédiatement rentable, que la mise en valeur agricole. Elle fournira un aliment abondant et rapidement croissant de vie économique. Elle ne se heurtera ni aux coutumes, ni aux intérêts des indigènes. On pourra y appliquer toutes les méthodes de la technique la plus moderne, sans gêner personne.

Ainsi la mise en valeur des richesses minières est apparue aux dirigeants du Maroc comme la suite normale, la conséquence nécessaire du grand, de l'admirable effort qui avait été fait dans le domaine de l'aménagement de l'outillage économique général.

Quelle méthode allait-on appliquer pour la mise en valeur, ample et rapide, de ces richesses minières ?

On ne pouvait pas attendre simplement le développement des initiatives individuelles. On serait retombé dans le désordre, le gaspillage des forces, sans aucun profit pour la collectivité.

Au reste, dès que les dirigeants ont tourné leurs regards de ce côté, ils ont vu, immédiatement, s'allonger sur le pays l'ombre des grands trusts capitalistes nationaux et internationaux.

Un cri d'alarme a été jeté alors qui a été entendu par les autorités responsables du Protectorat : il ne faut pas livrer le Maroc minier, purement et simplement aux grands trusts financiers. Il faut que la collectivité qui a fait tout l'effort de pacification, puis d'outillage et d'aménagement économique du pays, reçoive sa part de ces richesses.

Le régime minier instauré par le Dahir du 15 décembre 1923 avait désarmé le gouvernement chérifien. En 1928, la situation était critique : du 15 décembre 1923 au 1<sup>er</sup> janvier 1929, 3.500 permis de recherches, 400 permis de prospection avaient été délivrés sur plus de 600 millions d'hectares de superficie.

Citons seulement, à titre d'exemple, les entreprises créées dans la région de Marrakech. En 1928, les principales étaient : la Société minière des Gundafa (capital, 6 millions) ; la Société minière des Rehamna (capital, 3 millions) ; la Société française des minerais au Maroc (capital, 2 millions) ; le Syndicat minier du Djebel-Bramrane (capital inconnu) ; la Société minière des Oulad-Ali et Oulad-Saïd (capital inconnu) ; la Société des mines d'Erdouz (capital, 6 millions) ; la Société des mines d'Entifa et Beni-Aïcha réunies ; la Société des mines du Djebel Salrhef.

Des travaux de prospection étaient engagés par de grandes sociétés comme la Peñarroja et l'Asturienne.

Ainsi, on préparait, dans l'indifférence des pouvoirs publics, le pillage et le gaspillage des richesses minières du Maroc. M. Steeg, à l'œuvre duquel on rendra pleinement justice quand le temps aura passé sur les rancunes et les animosités personnelles, M. Steeg eut alors l'idée du « bureau minier chérifien de recherches et de participations minières » qui fut créé par un dahir du 15 décembre 1928. [...]

---

#### AU MAROC

Institution de permis d'exploitation  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> décembre 1929)

Des dahirs du 11 novembre ont institué 20 permis d'exploitation de mines, dont 14 au profit de la Société d'Ougrée-Marihaye, 2 pour la Société du Djebel-Salrhef\*, 2 pour la Société des mines de fer de Beni-Aïcha\*, 1 pour la Société des mines d'Entifa, 1 pour M. Sepulchre, 4 pour la Compagnie métallurgique et minière franco-marocaine\* et 2 pour la Compagnie du M'Zaïta\*.

Tous ces permis sont institués en vertu de l'ancien règlement minier et non du nouveau qui ne prévoit que des concessions.

---

#### MAROC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> mars 1930, p. 176)

L'ardeur des prospecteurs ne se dément pas. En janvier dernier, il a été accordé 116 permis de recherches, la plupart dans le Sud du Maroc-Occ., région adm. de Marrakech. Ce sont toujours les groupes signalés qui fournissent leurs demandes, savoir :

Soc. d'Ougrée-Marilhay et Lavrentieff, son repr. à Oujda.

Soc. de Dives, Soc. des Hauts Fourneaux de Rouen, qui rech. du manganèse.

Cie minière du Sous, Soc. du Djebel-Salrhéf, MM. Vincenti, Guinotte, Cormier, Camax, etc.

Les transactions se poursuivent très actives sur les permis, qui, souvent, changent de mains.

C'est la région du Sous, nouvellement ouverte à la prospection, qui attire tout le monde.

Pour montrer que le nb de permis n'est pas un critérium de tout repos, signalons qu'en janvier, 41 permis ont été abandonnés p. diverses raisons.

---

### Les mines du Maroc (*L'Africain*, 16 janvier 1931)

Grâce aux travaux entrepris, avant la guerre, par un certain nombre de missions scientifiques, parmi lesquelles il convient de citer celles de MM. Gentil et Brives, ce dernier géologue réputé, le Maroc avait acquis, antérieurement à l'établissement du Protectorat de la France, un certain crédit auprès du grand public. Ce crédit s'affirma notamment par la présentation de plus de 300 requêtes à la commission arbitrale, chargée en 1914, de la liquidation du passif minier. Un grand nombre de ces requêtes furent rejetées. : elles ne reposaient pas sur des bases juridiquement valables ou bien peu justifiaient, par les travaux exécutés, l'attribution des permis de recherche.

En fait, l'avenir minier du Protectorat repose sur une prospection attentive et méthodique.

Jusqu'en 1925, les résultats positifs avaient obtenu un mince succès ; sauf la découverte des phosphates, les recherches n'avaient donné que de piètres indications. Cette « trouvaille » aiguïsa pourtant le zèle et les appétits des chercheurs, au service d'un groupe muni de capitaux importants, qui, jusque là, cependant, n'avait pas pu dépasser les proportions de bureaux d'études et de recherches. A cette époque, en effet, fonctionnent sous la direction générale de la Banque de Paris et des Pays-Bas : la Société de recherches et forages, la Société de recherches Mouhatjidin, l'Union minérale del Riff, l'Union des mines marocaines, la Sté anonyme d'exploitations, la Compagnie chérifienne de recherches de pétrole, le Syndicat minier du Nord, la Société des étains d'Oulmès.

Mais en 1926, après la conclusion de la campagne du Rif, un élan nouveau est donné aux affaires minières. Les mécomptes des mines de Beni-Aïcha n'ont pas découragé les capitalistes dont l'argent ne trouve dans les affaires européennes que des roulements insignifiants. La certitude de l'existence de gisements considérables de cuivre dans la région de Marrakech, d'étain dans la région d'Oulmès, de plomb dans les Rahamma, de fer un peu partout, notamment au Djebel-Hadid, provoque un développement fiévreux des sociétés qui se constituent pour l'exploitation technique.

Des résultats, en 1929, sont acquis. Les statistiques officielles enregistrent la sortie de :

Minerai de zinc : 1.942 tonnes, valant 166.000 francs ;

Minerai de plomb : 5.072 tonnes, valant 7.290.000 francs ;

Minerai de manganèse : 239 tonnes, valant 25.357 francs.

A la fin de l'année 1929, un événement dont l'incidence passa inaperçue se produisit également. Un jour, un camion automobile, portant une tonne d'antracite gravit, à vive allure, l'avenue impériale qui conduit à la résidence générale et stoppa devant l'élégant palais où « s'ébattent » les services du secrétaire général. Ce hautain fonctionnaire, entouré de quelques personnalités, attendait. C'est lui que « l'antracite » venait saluer.

Les compliments furent écourtés ; « l'antracite », devant la splendeur du haut personnage, observa un mutisme... congénital,

Son interlocuteur ne fut pas plus loquace ; l'émotion sans doute lui coupa tous ses effets. D'authentique antracite, trouvé au Maroc, quel événement et de quelle incalculable portée !

Le coup de volant est donné,

Les recherches s'activent, les capitaux affluent, vigoureusement ramassés pour un effort d'exploitation intensive. Les sociétés suivantes ont misé sur la « veine » minière, indépendamment de participations considérables apportées par la Banque de Paris et des Pays-Bas et le groupe William Muller qui contrôle l'activité des banques de l'Europe Centrale :

Compagnie des minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, capital 20.000.000 ;  
Compagnie franco-chérifienne pour l'agriculture, l'industrie et les mines, capital 1.000.000 ;

Compagnie royale asturienne des mines, capital 90.000.000 ;

Société anonyme de la Zellidja, capital 1.500.000 ;

Société d'études marocaines pour le commerce, l'industrie, l'agriculture et les mines, capital 1.200.000 ;

Société générale des mines, capital 7.500.000 ;

Société des mines d'Aouli, capital 4.000.000 ;

Société des mines de l'Outat, capital 1.000.000 ;

Société anonyme des mines de Bou-Arfa, capital 10.000.000 ;

Compagnie des mines du Gar-Bourau, capital 2.000.000 ;

Société française des mines du Maroc (Sté Peñarroya), capital 2.000.000 ;

Société des mines d'Oudjda, capital 900.000 ;

Mines de fer de Beni-Aïcha, capital 4.000.000 ;

Mines de fer de Rouïna, capital 15.000.000 ;

Compagnie des mines et carrières du Maroc, capital 800.000 ;

Compagnie minière de l'Afrique du Nord, capital 10.000.000 ;

Compagnie chérifienne minière, capital 2.500.000 ;

Société minière française au Maroc, capital 2.000.000 ;

Société minière des Gundafa, capital 6.000.000 ;

Société anonyme du Haut-Guiz, capital 1.100.000 ;

Société des mines de l'Erdouz, capital 6.000.000 ;

Trust minier suédois Grängesberg, capital 25.000.000 de couronnes.

Cette vigoureuse impulsion donnée aux entreprises minières, doit elle apparaître comme les conséquences des considérants et des principes formulés dans le dahir du 15 décembre 1928, contresigné par M. Steeg, quelques jours avant la résiliation de ses hautes fonctions ?

Il semble bien que la formule énoncée dans ce document capital ait tiré, en effet, de leur hésitation, les groupements constitués pour la mise en valeur des gisements marocains. L'intervention de l'État chérifien, dans la constitution des organismes de recherches et sa participation éventuelle aux dépenses d'exploitation et aux bénéfices, ont plutôt rassuré les intérêts en donnant à leurs sacrifices, jusque-là aventurés, une sécurité de premier ordre. Moins de bénéfice, peut-être — et encore ! — mais bénéfices certains.



L'exemple des phosphates ne joue-t-il pas au plein, dans les considérations sur les avantages d'une exploitation d'État ?

Quoiqu'il en soit, la participation du Bureau de recherches et de participations minières, organe qui fonctionne comme représentant le Protectorat, est demandé et obtenu par deux groupes tous deux orientés par la production du charbon des mines de Djerada.

Le premier groupe comprend : le Bureau de recherches et de participations minières, avec un apport de 50 %, et les charbonnages d'Ougrée-Marihaye et la Société asturienne des mines. Le second groupement est constitué par : le Bureau de recherches et participations minières, Mokta-el-Hadid, Comptoir minier et métallurgique du Maroc, les Chemins de fer du Maroc, Peñarroya, Dos Estrellas, etc. La participation du Protectorat est également de 50 %. Les capitaux investis atteignent 50 millions, pour le premier groupe, et, à peu près autant pour le second.

---

### CHRONIQUE DES MINES

Maroc. — La crise de l'industrie minière  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 avril 1931)

La baisse considérable des cours de métaux, est venue compromettre la mise en valeur des richesses du sous-sol marocain. Le plomb et le zinc, en particulier, ont baissé de près de 50 %.

Cependant, les frais généraux des exploitations minières, extraction, transport, n'ont fait que croître. Résultat : un grand nombre d'entreprises ont dû suspendre ou ralentir leur activité au détriment de l'économie générale.

La chambre de commerce de Casablanca préconise diverses mesures pour enrayer cette crise : 1° Abattement du prix des transports par chemin de fer ; 2° suppression de la taxe à l'exportation ; 3° primes à l'exportation pour le plomb et le zinc variant de 100 à 300 francs avec des cours défavorables, primes qui seraient remboursables par les exportateurs suivant une graduation à partir d'un certain cours.

La troisième mesure ne semble pas avoir obtenu l'acquiescement du gouvernement mais les deux premières ont été mises à l'étude et il est probable qu'elles seront adoptées.

*Sémaphore.*

---

### Permis d'exploitation et permis de recherches (*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> janvier 1934)

Il a été accordé en novembre 5 permis de recherches de mines au Maroc : 3 à la Sté Schneider et Cie, 42, rue d'Anjou Paris, de 2<sup>e</sup> catégorie dans la zone de Mazagan (permis 1.590, 4.597 et 4.598) ; un (4.591) à la Sté des mines de cuivre des Dji'bilet, 24, avenue de l'Aviation-Française, à Casablanca dans la région Marrakech-Nord Demnat ; le dernier (4.599) à la Sté des mines de L'Erdouz, Dar Craoua, Marrakech, au sud de Marrakech.

En novembre, 7 permis de recherches ont été rayés : 4.288, 4.289, 4.290 dans la région Ouest de Talaat-n-Yakoub appartenant à la Sté d'études et recherches minières de l'Agoundis ; 4.291 dans la même région appartenant à la Société Gundafa\* ; 4.259 à l'ouest d'Oulmès appartenant à la Sté minière française au Maroc ; 4.272 à l'est d'Oulmès appartenant à la Sté Estrellas Mining\* et 4.270 à l'ouest d'Oujda appartenant à Mokta.

---

L'industrie minière marocaine  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1934)

L'industrie minière marocaine continue à végéter, la plupart des entreprises étant en sommeil dans l'attente de cours des métaux permettant des livraisons de minerais à des prix supérieurs aux prix de revient. Voici le tableau de la production et des exportations du 1<sup>er</sup> trimestre de 1931 (en tonnes) :

|                      | Production | Export  |
|----------------------|------------|---------|
| Phosphates           | 177.557    | 228.600 |
| Anthracite           | 7.981      | 0       |
| Minerai de manganèse | 761        | 2.100   |
| Minerai de plomb     | 75         | 0       |
| Minerai de cobalt    | 216        | 245     |
| Molybdénite          | 42         | 0       |
| Étain                | 17         | 0       |
| Pétrole brut         | 372        | 0       |

L'industrie phosphatière reprend vigoureusement pour les raisons déjà expliquées dans ce journal. Les expéditions de Casablanca du premier semestre ont atteint 347.904 t. contre 252.443 t. pendant la même période de 1933. Le nouveau centre de Louis-Gentil est en plein développement.

Bonne marche également du Charbonnage de Djerada, au Maroc oriental, qui a vu ses débouchés s'étendre avec l'inauguration de la ligne Oujda-Fez, qui permet à l'anthracite de Djerada d'atteindre Casablanca. Mais son véritable port d'exportation est Nemours et lorsque la ligne Oujda-Nemours sera terminée, on estime que Djerada exportera annuellement 200.000 t. d'anthracite<sup>2</sup>.

Que n'en peut-on dire autant du minerai de manganèse de Bou-Arfa\*, qui bénéficiera également de la nouvelle ligne Bou-Arfa-Oujda-Nemours, beaucoup plus courte que le parcours actuel par Oran ? Il faudra bien arriver cependant à trouver une solution pour utiliser ce minerai marocain, puisque la France achète bon an mal an à l'étranger 5 à 600.000 tonnes de manganèse, et qu'il paraît tout à fait naturel qu'elle accorde sa préférence à nos colonies.

Nous ne dirons rien des minerais de plomb et de zinc, leur exploitation dépendant de l'adoption d'un projet de loi actuellement soumis à l'examen du Parlement.

Le minerai de cobalt marocain a vivement attiré l'attention des producteurs étrangers, qui ont envoyé des missions dans le Sous pour apprécier si les gisements découverts constituaient un danger et une concurrence. Il faut croire que leur opinion a été bonne puisqu'une entente éventuelle est intervenue, conformément aux principes de l'économie dirigée actuellement en vogue. Mais l'exploitation des minerais cobaltifères du Maroc soulève des problèmes techniques et administratifs non encore résolus. Au surplus, les gisements se trouvant toujours dans la zone militaire, leur exploitation ne peut être intensifiée.

La molybdénite d'Azegour\* rencontre toujours la concurrence américaine de la Climax, mais l'exploitation se poursuit sur un rythme régulier. On a, du reste, découvert d'autres gisements dans les parties du Sous nouvellement ouvertes à la prospection. Il

---

<sup>2</sup> Le numéro de juillet 1934 du *Bulletin économique du Maroc*, publie une excellente étude de M. Jules Harron, membre du Comité technique de la Société de Djerada, sur les charbonnages de Djerada.

s'agit, malheureusement, de minerais très pauvres nécessitant de grands frais d'enrichissement. Heureusement que la molybdénite tient bien son prix en raison de sa rareté.

L'attention continue à se fixer sur le pétrole marocain. Un grand programme de travaux est prévu pour l'exploitation méthodique du Djebel-Tselfat qui a donné un indice si favorable au sondage n° 6 de la [Société] chérifienne des pétrole\*s.

Signalons à ce sujet deux études fort intéressantes qui ont paru dans les *Bulletin des associations amicales des anciens élèves des écoles d'Alès et de Douai*. Elles relatent avec précision les incidents de l'éruption de pétrole et les moyens employés pour la maîtriser.

---

#### MAROC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 septembre 1934)

Pendant le mois d'août, il a été accordé 50 permis de recherches dont 46 pour le pétrole sur lesquels : 22 par le Bureau de recherches et participations minières rue de Volubilis à Rabat, portant sur les régions ouest de Fès et de M. Bou-Chta ; 11 par la Sté chérifienne des pétroles, rue de Nancy à Rabat portant sur les régions ouest de Fès et est de Meknès ; 10 pour la Financo et 3 par la Cie française des pétroles du Maroc, 55, rue d'Amsterdam à Paris.

La Cie de Bou Arfa a obtenu 3 permis de 2<sup>e</sup> catégorie dans la zone est de Tamlet (Haci-Defla) et M. Guinand, derb Touareg de la Kasba n° 211, à Marrakech un permis de 3<sup>e</sup> catégorie à l'ouest de Télouet.

Il a été rayé, pendant le même mois, 44 permis de prospection, dont 38 à la Sté de prospections et d'études minières au Maroc, 4 à la Sté d'études pour la mise en valeur du Sous et 2 à la Cie de Tifnout-Tiranimine.

9 permis de recherches ont également été rayés : 3 à M. G. Dubosoq, 2 à la Sté minière française du Maroc et chacun un à : Sté des Charbonnages de Djerada, M. F. Busset, M. Garassino Baccio et Sté des mines de cuivre des Djebilet.

---

#### MAROC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> septembre 1935)

Il a été accordé le 16 juillet : 4 permis de recherche : 4921 et 4922 1<sup>re</sup> catégorie, à l'ouest d'Ouezzane à Mme Marie Vaschalde veuve Abela François, 21, cité Schneider, route Mazagan à Casablanca ; 4923, 2<sup>e</sup> catégorie à l'est de Ka ben Ahmed à M. G. Fournier, rue d'Oran à Meknès, et 4924. 2<sup>e</sup> catégorie au N.-O. de Marrakech à Mme Olga Gamba, rue des Derkaoua à Marrakech-Guéliz ;

4 permis de .prospection de 4<sup>e</sup> catégorie à l'ouest de Ksabi au Bureau de recherches et de participations minières.

Il a été rayé en juillet : 2 permis de prospection 1065 et 1066 appartenant à la Cie minière du Maroc ; 3 permis de recherche : 3712 à la Sté minière de Sidi-Bou-Othman, 1533 à M. A. Beaucoté et 4523 à M. F. Busset.

---

#### Maroc

Recherches des mines de plomb et de zinc  
(*Le Journal des débats*, 16 février 1936)

La nouvelle législation adoptée, à la suite des conclusions de la conférence impériale, a permis la réouverture immédiate des mines d'Aouli et de Chickert qui vont reprendre leurs exportations. On prévoit également que les mines de Zelida [*sic* : *Zellidja*], Touïssit, Gundafa seront prochainement rendues à l'activité. D'ici fin 1937, on compte que le Maroc sera susceptible d'exporter environ trente mille tonnes annuelles de plomb et quinze mille tonnes de zinc.

---

#### MAROC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1936)

Prorogation de permis d'exploitation. — De récents dahirs viennent de proroger pour 5 ans les permis d'exploitation accordés à MM. Busset, Moretti et Vincenti, ainsi qu'à la Société des mines de Sidi-Rahmoun.

Ouverture d'une zone de la région de Marrakech aux recherches et à l'exploitation minières. — Par dahir du 10 février dernier est ouverte aux recherches et à l'exploitation minières la zone de la région de Marrakech délimitée comme suit : au nord, le parallèle du djebel Achoufchit ; à l'ouest, la piste de Tazenaklit, à Alougoum ; au sud, le parallèle d'Aït-Aïnane ; à l'est, le méridien d'Aït-Aïnane.

---

#### Historique des recherches minières au Maroc

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 avril 1936)

La Direction générale des Travaux publics du Maroc vient de publier un ouvrage très intéressant, dû au chef du service des Mines, l'ingénieur en chef Despujols, sur l'« Historique des recherches minières au Maroc ».

Nul n'était mieux qualifié que M. Despujols pour établir une telle documentation, car n'est-ce pas lui qui a dû contrôler toutes les recherches des mines faites au Moghreb depuis la guerre ?

Pour compléter son oeuvre personnelle, il nous signale rapidement ce qu'ont dit les historiens grecs, romains et arabes sur les richesses minières de ce pays. Puis on arrive au Moyen-âge, à l'occupation portugaise si fructueuse en exploitations diverses, et, enfin, aux temps modernes, c'est-à-dire au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Un mot pour le précurseur qu'était le géologue A. Brives et nous entrons de plain pied dans la lutte de l'Union des mines marocaines (U.M.M.) contre les frères Mannesmann appuyés par Moulay Hafid. L'U.M.M., c'était le groupe des maîtres de forges franco-anglo-allemands constitué par Carbonnel, le même Carbonnel qui luttait alors à l'Ouenza contre le groupe Muller-Portalis.

Que de polémiques soulève l'ouvrage de M. Despujols et auxquelles *l'Écho des mines* a participé à l'époque.

Tout cela aboutit, après le coup d'Agadir, au fameux règlement minier issu de l'Acte d'Algésiras et publié le 30 janvier 1914. Ce règlement prévoyait une commission arbitrale pour régler tous les litiges concernant les permis de recherches accordés antérieurement... il y en eut des centaines étudiés après la guerre.

Nous arrivons ensuite à l'institution des dahirs successifs sur les règlements miniers, aux conflits nés des autorisations des pachas, à la création du Bureau de recherches et participations minières (B.R.P.M.), etc.

M. Despujols, après ce rapide historique qui soulève tant de souvenirs passionnants pour les vieux prospecteurs, examine alors pour chaque substance minérale, les travaux

de recherche effectués jusqu'en 1930.

Nous ne pouvons le suivre dans cette voie, mais nous en publierons la synthèse sous forme de l'aperçu général qui termine cet ouvrage très remarquable.

« L'activité minière, si remarquable de 1906 à 1930 grâce au concours de circonstances que nous venons de rappeler, baisse de l'or au début du siècle, hausse des métaux après la guerre, s'est éteinte ces dernières années, sauf pour les recherches de pétrole, soutenues par l'État, et pour quelques gisements isolés tels que le manganèse d'Imini, le fer d'Oued-Zem et de Mnizla et le cobalt de Bou-Azzer, tous connus bien avant 1930.

On ne peut attendre le retour à la prospérité que d'une réforme monétaire, d'un soutien d'État généralisé ou d'une hausse problématique des métaux. La réforme monétaire consisterait à donner au franc le pouvoir d'achat qu'il possédait par exemple en 1930 sur le marché mondial, et à corriger ainsi l'accroissement artificiel des charges publiques et privées. Le soutien d'État consisterait à frapper toutes les importations d'une taxe *ad valorem* dont le produit serait réparti sur les exportations ; un pays peut vivre en effet avec une monnaie quelconque et des prix intérieurs quelconques s'il a soin d'établir cette compensation de prix. Quant à la hausse des métaux, elle est assez peu probable, les mines anglo-saxoïnes marchant normalement aux cours actuels.

Ayant ainsi placé les recherches contemporaines dans leur cadre historique, il nous est aisé de les embrasser d'un regard et d'en suivre la trajectoire.

Nous avons vu ce pays sortir d'un isolement séculaire et devenir la proie de modernes Conquistadors, plus soucieux d'évincer leurs concurrents que de se livrer à des recherches sérieuses, mais prématurées. Ce fut une époque d'intrigues politiques, d'activité fiévreuse, inquiète et manquant presque toujours le but. La guerre surprend un Maroc administrativement assaini et prêt à ouvrir les ailes : tous les rouages s'arrêtent, les registres se ferment, la commission arbitrale suspend ses travaux, l'occupation s'affermir sans s'étendre. La guerre n'apporte qu'une découverte, mais une découverte magnifique, la révélation de l'énorme richesse que constituent les gisements de phosphate.

Dès la fin des hostilités, le Maroc oriental fut l'objet de recherches très importantes, d'abord aux environs d'Oujda, puis à Sidi-Lahsene et au djebel Bou-Arfa.

Dans le Maroc occidental, les premiers efforts se portèrent sur le pétrole, le fer, le plomb et le cuivre ; mais le champ à explorer était immense, et les filons furent plutôt prospectés que reconnus. Faut-il, après les descriptions que nous avons faites, citer encore quelques noms ?

En 1921, F[rancis] Busset avait étudié pour cuivre et pour plomb, 3 permis au sud-ouest de Camp-Marchand, dans les Zaër, une dizaine de permis échelonnés de Modhra-Benabbou à Benguerir, dans les Rehamna, 4 permis au djebel Djouz, dans les Srarhna, et 3 permis à l'est d'Imin-Tanout, dans les Mzouda. Depuis 1918, F. Busset n'a pas étudié moins de 370 permis. Depuis 1913, il n'a jamais déposé le marteau symbolique ; aujourd'hui même, alors que la recherche des métaux sommeille, il explore les filons d'antimoine de Tafoudeit et d'Oued-Zem.

Une autre grande figure est celle de E[ugène] Lendrat<sup>3</sup>, vieux Marocain, jeune jusqu'à la mort, dont le domaine s'étendait de l'Ouerrha aux crêtes insoumises de l'Atlas. Les sondages qu'il fit en 1913-1914 près de Sebou, dans les Aït-Aïssa, sont les premiers qui aient fourni du pétrole au Maroc. Au sud, ce fut la découverte et le départ de la mine de zinc et de plomb de l'Ouicheddène.

<sup>3</sup> Eugène Lendrat : né le 14 novembre 1868 à Morlaas (Pyrénées Atlantiques). Commis d'épicerie à Casablanca avant même l'établissement du protectorat, il achète un bateau échoué dont il revend la cargaison avec un fort bénéfice qu'il réinvestit dans ce qui deviendra le quartier des Roches-Noires. Président de la Société minière des Gundafa (1926). Décédé à Pau en mars 1931 (*L'Afrique du Nord illustrée*, 21 mars 1931). Il n'aurait laissé que des dettes (Christian Houel, *Mes aventures marocaines*, Éditions Maroc Demai, Casablanca, 1954).

Les prospecteurs se recrutèrent par centaines dans les milieux les plus divers : entreprise, commerce, artisanat, professions libérales, affaires.

La mine n'était d'abord qu'un caprice, mais bientôt, elle devenait une passion, parce que le prospecteur aime le sol comme le paysan, et que son amour, comme le sillon qu'il creuse, est plus profond encore.

Les difficultés furent immenses. Il faut avoir connu la piste Tagadirt-n-Bour à Kasba-Gundafa pour comprendre ce qu'il en coûte d'installer une mine dans l'Atlas, à plus de 2.000 mètres d'altitude ; il faut avoir vu la boue savonneuse du Rharb engloutir le matériel, et souvent l'espérance, pour réaliser l'effort hivernal des sondeurs ; et quand la machine était enfin montée, la rupture d'un pignon l'immobilisait pour trois mois.

Et puis sait-on jamais où l'on travaille ! Le repère du permis était marqué sur une vieille carte, mais sur un terrain, on hésite entre deux ou trois sommets différents ; d'ailleurs, il est loin du centre, ce repère. Il est parfois à 10 ou 15 kilomètres, par delà vallées et montagnes ; le petit prospecteur dépensera bien quelques milliers de francs en fouilles ou en tranchées, mais fera-t-il borner son permis, et non seulement le sien, mais les permis plus anciens du voisinage ? Les fouilles mêmes, on les ouvre souvent sur de vieux travaux ; si le filon affleurerait, on serait bientôt fixé sur sa nature, sur ses promesses, peut-être sur sa valeur ; tandis qu'il faut s'enfoncer dans les remblais sans savoir ce que cherchaient les anciens, et qu'on est parfois arrêté par la venue d'eau, comme eux, mais sans avoir rien découvert.

Ces obstacles et tant d'autres dressés par le climat, par la montagne ou par les hommes, furent vaincus. Les filons les plus riches en apparence ou les plus travaillés par les anciens furent reconnus. Bientôt la zone ouverte aux recherches parut étroite et l'exploration en effaça les bornes. A l'Imini, découvert en 1918, se joignirent d'autres gisements aux noms prestigieux : Oulmès, Aouli, Tittaouine, le Daït, Khenifra...

L'avenir se chargea de les classer, mais les années 1922 et 1923 furent vraiment l'âge d'or de la prospection. A la fin de 1923, la fermeture des zones put briser l'élan, la principale étape était franchie.

Les années suivantes furent consacrées non seulement aux recherches, mais encore à la formation des sociétés exploitantes et à la préparation des gîtes. En 1930, quand la crise éclata, des laveries étaient en marche ou en montage à Bou-Beker, à Hassi-Touissit, à Sidi-Lahsene, à Aouli, à l'Ouicheddène et au Salrhef.

Il est facile de dresser le bilan de tant d'efforts : 8.000 mètres de tranchées, 70.000 mètres de sondages ont montré qu'en dehors des phosphates, joyau de sa couronne, le Maroc possède quelques beaux gisements de manganèse, de plomb et de zinc ; que d'autres gisements plus modestes, seront payants quand les conditions économiques seront devenues normales ; enfin qu'il existe des possibilités dont témoignent, par exemple, les filons aux affleurements quasi stériles de Timadouiline, de Sidi-bou-Othmann et d'Assif-el-Mal.

Tous ces résultats ont été acquis en douze ans. En douze ans, de la fin de la guerre à 1930, les mineurs ont gravé cette histoire sur le sol marocain, d'où nous n'avons fait que la transcrire. »

---

L'activité minière au Maroc  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 mars 1937)

Avec la hausse des métaux et la rareté des matières premières, l'activité a repris dans les travaux de recherches et d'exploitation minière au Maroc. Certaines entreprises n'avaient, du reste, jamais cessé d'extraire et de vendre leurs produits.

A l'heure actuelle, on travaille activement dans les entreprises suivantes :  
Office chérifien des phosphates, à Kourigba et Louis-Gentil ;

Sté chérifienne des charbonnages de Djerada\*, anthracite ;  
Sté des mines de Bou-Arfa\*, minerai de manganèse, très recherché, même dans les basses teneurs ;  
Sté Le Molybdène\*, la molybdénite est toujours rare et recherchée ;  
Sté minière du Haut-Guir\*, minerai de plomb et zinc ;  
Sté des mines d'Aouli\* marche à plein de la laverie pour minerai de plomb ;  
Sté marocaine du Djebel-Chicker\*, minerai de plomb ;  
Sté minière du Bou-Azzer et du Graara\* regagne rapidement le tonnage de minerai de cobalt expédié en 1935, l'Association du cobalt a relevé à près de 2.000 t. de métal le quantum total à fournir par les adhérents ;  
Sté minière française au Maroc\* profite des bons prix de l'étain, mais la production est faible ;  
Mines de Tafoudeit\* a déjà écoulé en 1936 plus de 60 tonnes de minerai d'antimoine ;  
Sté des mines d'antimoine de l'Oued-Zem\* a beaucoup ralenti son activité ;  
Cie royale asturienne des mines\* a exporté en 1936 près de 500 tonnes de minerai de plomb par trimestre ;  
Mines de Bab-Cédra\* : l'exploitation du minerai de plomb a repris vigoureusement.  
Sté chérifienne d'études minières [SACEM\*] : les problèmes à résoudre sont ceux de l'enrichissement et de l'écoulement du minerai de manganèse de l'Atlas. On a le temps de résoudre le premier avant d'aborder le second qui comporte chemins de fer et téléphérique ;  
Sté minière de Gundafa\*. — Cette société a repris une certaine activité après sa réorganisation et a recommencé ses expéditions de minerais de plomb et de zinc.

---

## MAROC

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> novembre 1937)

Permis d'exploitation. — Les peignis d'exploitation n° 45, 47 et 48 institués en faveur de M. Busset Francis et prorogés au nom de la Société des Mines de Sidi-Bou-Othman, 26, rue de l'Aviation-Française, à Casablanca, ont été annulés.

Les recherches de pétrole au Maroc. — Le ministère de la Guerre vient d'envoyer à Fès une mission topographique pour opérer dans la région du Moyen-Sehon. Il s'agit là d'une contribution nouvelle aux recherches d'hydrocarbures, pour lesquelles le ministère de la Guerre a témoigné déjà d'une façon concrète tout l'intérêt qu'il y attachait au point de vue de notre défense nationale.

---

## PRODUCTION MINIÈRE MAROCAINE

(*Le Temps*, 22 février 1938)

Voici, comparés à ceux de la même période de 1936, les chiffres de la production des principales sociétés minières marocaines au cours des neuf premiers mois de 1937 :

Office chérifien des phosphates\*. — Production : 1.113.904 tonnes contre 1.070.285 ; écoulement : 1 million 102:543 tonnes contre 914.600 ; stock au 30 septembre 1937 : 344.606 tonnes contre 333.245 au 31 décembre 1936.

Mines de Bou-Arfa\*. — Production de bioxyde de manganèse : 575 tonnes contre 309 ; écoulement : 658 tonnes contre 217 ; stock : 148 tonnes contre 231. Manganèse métallurgique : 23.986 tonnes contre 21.234 ; écoulement : 38.645 tonnes contre 15.593 ; stock : 20.429 contre 35.088.

Société chérifienne de charbonnages de Djerada\*. — Production: 77.950 tonnes contre 33.217 tonnes ; écoulement : 59.937 tonnes contre 14.914 ; stock : 97.240 tonnes contre 79.227.

Compagnie royale asturienne des mines\*. — Production de plomb : 3.715 tonnes contre 1.498 ; écoulement : 3.767 tonnes contre 1.403 ; stock : 16 tonnes contre 68.

Société minière des Gundafa\*. — Production de plomb : 566 tonnes contre 151 ; écoulement : 451 tonnes contre 110 ; stock : 199 tonnes contre 84. Production de zinc : 1.874 tonnes contre 352 ; stock : 477 tonnes contre 504.

Société marocaine de mines et produits chimiques. — Production de fer : 10.500 tonnes ; stock : 12.800 tonnes contre 2.300.

Société chérifienne d'études minières [SACEM\*]. — Production de manganèse métallurgique : 12.120 tonnes contre 5.000 ; écoulement : 620 tonnes contre rien ; stock 43.500 tonnes contre 32.000 ; production de bioxyde de manganèse : 2.680 tonnes ; écoulement : 2.819 tonnes contre 1.038 ; stock : 437 tonnes contre 576.

---

Les Industries minières du Maroc  
(Édouard SARRAT, *Le Maroc en 1938*)

Édition de l'Afrique du Nord illustrée, 292 pages, Casablanca, 1938)  
[www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sarrat-Maroc\\_1938.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Sarrat-Maroc_1938.pdf)

[106] Aux mines dispersées rudimentaires, produisant tout au plus quelques centaines de kilos de métaux bruts destinés à la consommation locale, se sont substitués des centres industriels modernes dont l'activité n'est plus limitée que par le volume des débouchés sur les marchés extérieurs. Les exportations minières du Maroc, presque nulles en 1918, représentaient 153 millions en 1934 et 307 millions en 1937, soit 27 % de la valeur totale des exportations ; le Maroc d'ores et déjà, se classe en tête de toutes les dépendances françaises d'outre-mer, à la fois par le tonnage et par la valeur de sa production minière. En 1937, les mines du Protectorat occupaient 14.000 ouvriers dont 13.000 indigènes et ont distribué au seul prolétariat indigène près de 40 millions de francs de salaires.

Rapportés à la valeur de la production correspondante, les salaires payés par les industries extractives sont cependant plus faibles que dans la plupart des industries de transformation ; en 1934 par exemple, les statistiques font ressortir 33.125.000 francs de salaires pour 5.000 ouvriers et une production évaluée à 152 millions, tandis que l'industrie du crin végétal distribuait 22.600.000 francs à 43.000 ouvriers<sup>4</sup> pour une production estimée à 31 millions. Non moins frappantes seraient les comparaisons avec les industries alimentaires, les industries chimiques ou les industries de la mer.

La mine n'en représente pas moins pour l'indigène un marché de travail particulièrement important par sa stabilité. Elle fixe en certains points des populations flottantes qui, sans elle, encombreraient les villes dans es périodes de chômage agricole, Les villages ouvriers construits par les sociétés pour retenir cette main d'œuvre deviennent, par leur organisation sociale, des centres d'attraction. pour les éléments ethniques les plus pauvres. C'est ainsi par exemple que les mines de Gafsa ont réussi, en moins d'un demi-siècle, à fixer les éléments nomades du Sud-Tunisien autour de villages ouvriers construits, à l'origine, pour loger les ouvriers étrangers. Non moins remarquables sont les résultats déjà obtenus au Maroc par les agglomérations minières de Kouribga, Louis-Gentil, Djerada, Bou-Azzer, pour ne citer que les plus importantes.

Exposant en novembre 1929 les tendances de la nouvelle politique minière où s'engageait alors hardiment le Protectorat, c'est une sorte de loi économique des pays neufs qu'évoquait le Résident général lorsqu'il déclarait que « c'est l'activité minière qui

---

<sup>4</sup> Cette main-d'œuvre est d'ailleurs utilisée pëndont les périodes de ramassage seulement.



a conditionné la politique ferroviaire et routière, et l'évolution même de tout l'équipement national en vue de la production ».

L'histoire économique du Protectorat ne semble pas effectivement présenter d'événement plus important, plus nettement générateur de transformations plus profondes, plus rapides et plus étendues que la mise en valeur des énormes gisements phosphatiers de la meseta marocaine.

Une note résumant en 1936 l'apport de l'Office chérifien des phosphates à l'économie marocaine de 1920 à 1935 fait ressortir les chiffres suivants :

« L'État a engagé en 1920-1921, pour la mise en exploitation des phosphates marocains, une mise initiale et unique de 36 millions de francs. Avec ce capital, l'Office a pu, en quinze ans seulement, grâce à ses bénéficiaires :

— Verser à l'État 840 millions de ressources nettes ;

— Payer 283 millions de dépenses de premier établissement (Office 329 MF + Safi 60 MF + chemin de fer Safi 19 MF = 408 MF sous déduction de 125 MF d'emprunts) et ensuite les amortir de 155 millions ;

— Assurer le service des intérêts et de l'amortissement des emprunts réalisés pour parachever depuis 1930 le premier établissement.

En plus de ces sommes, l'O.C.P. a effectué dans les caisses de l'État les divers paiements suivants en règlement des services rendus (en fr.) :

— Transports par les chemins de fer militaires de 1921 à 1925 inclus  
16.725.323

— Location de matériel aux chemins de fer militaires 448.114

— P.T.T. 846.479

— Divers 3.614.203

Total depuis l'origine 21.634.119 fr.

À côté de ces résultats directs, touchant directement l'État chérifien, l'O.C.P. a procuré à l'économie marocaine les ressources suivantes (en MF) :

A la Compagnie des chemins de fer du Maroc (transports de phosphates et de marchandises de 1926 à 1935 inclus) 265

A l'Énergie électrique du Maroc pour fourniture de courant aux installations minières et d'embarquement 28

Aux maisons de commerce marocaines pour montant des achats effectués depuis l'origine 290

Au personnel ouvrier à la journée Européens et indigènes, en salaires depuis l'origine 152

Il suffira d'évoquer ici, à côté de ce premier exemple, l'influence prépondérante des considérations d'ordre minier dans les décisions gouvernementales qui ont conduit à la construction de la voie ferrée de Djerada - Bou-Arfa. C'est ainsi, notamment, que sur les 620 millions de francs de 1928, dont la conférence économique de la France métropolitaine et d'outre-mer, tenue à Paris en décembre 1935 et janvier 1936, a décidé de proposer l'affectation au programme d'outillage du Maroc, 80 millions, soit plus de 14 % ont été prévus pour cette seule question des débouchés ferroviaires des mines du Sous et du Sirouah.

Mais l'ampleur des investissements indirects ainsi entraînés par la mise en valeur des mines marocaines ne doit pas conduire à sous-estimer l'importance des investissements directs nécessités par leur propre équipement. Alors que les industries textiles ne figurent dans les statistiques de 1935 que pour 27 millions seulement, et les industries alimentaires pour 153 millions, l'industrie minière atteignait déjà à cette époque 458 millions<sup>5</sup>), apportés à peu près exclusivement par des Européens, ce qui explique sans doute le classement officiel quelque peu arbitraire que nous avons appelé au début de

<sup>5</sup> « Inventaire de l'industrie au Maroc », in *Bulletin économique du Maroc*, avril 1935.

cette note.

L'industrie minière a ainsi entraîné la mise en mouvement au Maroc d'un volume de capitaux beaucoup plus considérable que toute autre forme d'activité économique, et provoqué par là même un incomparable foisonnement d'activités qui retentissent profondément sur tous les aspects de la vie du Protectorat, et dont profitent par suite toutes les masses du pays.

Les centres phosphatiers du Maroc occidental, la houillère de Djerada, les mines de plomb, de zinc, de manganèse, de molybdène et de fer, de cobalt, ont été ou seront à ce point de vue des facteurs décisifs de l'évolution économique du Maroc, qui a permis d'autre part une extension considérable du pouvoir d'achat, non seulement du Protectorat considéré comme une entité économique, mais spécialement de ses populations indigènes.

Près de cinq cent millions d'investissements, un milliard de bénéfices versés directement au budget par l'Office chérifien des phosphates, plusieurs millions d'impôts, 300 millions d'exportations annuelles, représentant déjà 2 millions de tonnes de minerais, des centres de peuplement dans les régions les plus pauvres ou les plus reculées de l'Empire, une extension considérable du pouvoir d'achat, ses populations indigènes, tel est le bilan de l'industrie minière du Maroc, vingt années à peine après les travaux des premiers prospecteurs.

L'œuvre accomplie est encore incomplète ; des voies ferrées, des routes, de nouvelles activités vont se développer dans le Sud pour la mise en valeur des gisements de manganèse et de fer. Le Maroc exportera dans quelques années plus de 450 millions de francs de minerais représentant 50 % de la valeur de ses exportations actuelles et le tiers de la production minière de la France d'outre-mer.

Il n'y a plus d'économie minière indigène particulière ou locale ; l'industrie extractive, dont le développement est commandé par les fluctuations des marchés internationaux, et tout particulièrement par le marché français, est devenue un élément essentiel de la prospérité marocaine.

L. CLARIOND

*(Bulletin économique du Maroc, 1938)*

| En tonnes   | 1934      | 1935                                    | 1936              |
|---|-----------|---|-------------------|
| Phosphates (Office chérifien des phosphates)  | 1.199.943 | 1.152.316                               | 1.335.174         |
| Anthracite (Sté chérifienne des charbonnage de Djérada)   | 36.071    | 52.696                                  | 50.417            |
| Manganèse métallurgique (Bou Arfa)  | 3.930     | 24.806                                  | 29.884            |
| Bioxyde de manganèse (Bou Arfa)   | 3.346     | 66                                      | 506               |
| Pétrole : Bureau de recherches et participations minières et Société d'études chérifiennes de Tizerouline | 550       | 110                                     | 156               |
| Molybdène (Sté le Molybdène)  | 163       | 142                                     | 205               |
| Sel gemme (Société des Mines d'Imaghène)  | 698       | 1.194                                   | 814               |
| Zinc :<br>Société minière des Gundafa   |           | exploitées à<br>partir de sept.<br>1936 | 864               |
| Mines de l'Assif el Mal   |           |   | 405               |
| Étain (Société minière française au Maroc)  | 57        | 55                                      | 32                |
| Cobalt et Nickel (Société du Bou Azzer et du Grara)   | 1.618     | 4.162                                   | Cobalt 3.372      |
| Antimoine (Tafoudeit - Oued-Zem)  | —         | 394                                     | 69                |
| Plomb (Société minière du Haut-Guir)  | 194       | 193                                     | 520               |
| Id.   | —         | —                                       | (Calamine)<br>847 |
| Société du Djebel-Chiker  |           | exploitées à<br>partir de juin<br>1936  | 598               |
| Cie royale asturienne des mines   | —         |   | 2.566             |
| Mines de Bab-Cedra  | —         |   | 997               |
| Société minière des Gundafa   | —         | exploitées à<br>partir de sept.<br>1936 | 328               |
| Société minière de Zellidja   | —         |   | 475               |